



RAPORTU  
**D'ATTIVITÀ**  
**2018**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



# Sunta

Editos | p.6  
Chiffres clés | p.8  
Trombinoscope | p.10  
Azzione di vicinanza | p.12

14.  
**I CARTULARI MAIÒ**

18.  
**A PRESIDENZA**  
L'action politique de la Présidence  
En action(s)  
Relations internationales

40.  
**E CUMMISSIONE**

52.  
**U SECRETARIATU GENERALE**

Composition  
Le Secrétaire général  
Direction de la séance, des instances partenariales et des commissions  
Direction de l'assistance juridique, technique et administrative

64.  
**A PAROLLA À I GRUPPI PULITICHI**

**SERGE TOMI***Secrétaire général de l'Assemblée de Corse*

## UNE ÉNERGIE COLLECTIVE

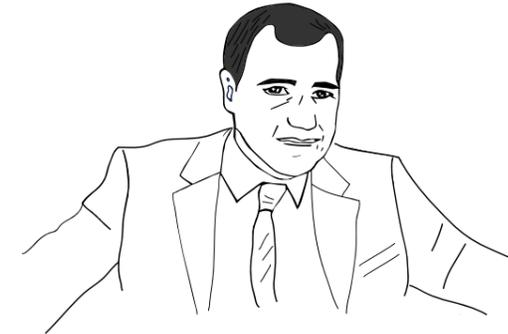
Œuvrer à la construction d'une nouvelle institution constitue une occasion rare dans une carrière professionnelle.

Au service des élus de l'Assemblée de Corse, représentants du peuple corse dans sa diversité, les agents du secrétariat général se sont mobilisés dès les débuts de la Collectivité.

Ils se sont impliqués avant même la fusion, de façon à préparer activement la session d'installation. Ils ont participé, ensuite, à la mise en œuvre de cette première mandature, lors des séances publiques et des réunions de commissions tout au long de l'année. A cet effet, les valeurs de polyvalence, d'auto-

nomie, de réactivité, qui fédèrent des métiers administratifs ou techniques notablement variés, se sont avérées utiles pour faciliter l'adaptation nécessaire de chacun au changement, avec, aussi, l'apport de l'expérience. Les chapitres du rapport d'activité qui leur sont consacrés retracent au quotidien, dans ses forces ou ses faiblesses, cette énergie collective.

Il convient, dans le même esprit, d'engager aujourd'hui la réflexion sur les effets induits par ce nouveau positionnement de l'Assemblée de Corse, comme de l'Assemblea di a Giuventù, au centre de la société corse. Ce sera l'ambition du projet de direction.

**JEAN-GUY TALAMONI***Presidente di l'Assemblea di Corsica*

## L'URGENCE

2018 restera, dans notre histoire institutionnelle, l'année de naissance de la Collectivité de Corse. L'Assemblée de Corse, qui « règle par ses délibérations les affaires de la Corse », compte dorénavant davantage d'élus et de compétences.

Ce rapport d'activité retrace la vie parlementaire de l'année passée. Elle est évidemment riche, tant l'organe délibérant que j'ai l'honneur de présider constitue la matrice de la vie démocratique insulaire.

Notre institution est en effet la caisse de résonance de tous les débats qui touchent la Corse. Du processus de révision constitutionnelle à la crise des gilets jaunes, en passant par le travail permanent de ses commissions, elle joue son rôle d'Assemblée qui interpelle, délibère et contrôle, notamment dans ses compétences stratégiques. Je salue l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse pour leur implication et pour la richesse de nos débats ainsi que tous les agents qui la font vivre au quotidien.

Lors du précédent rapport d'activité de l'Assemblée de Corse, je formais le vœu que nous contribuions à fonder la « démocratie continue », celle du XXI<sup>e</sup> siècle. Les événements de ces derniers mois en confirment l'urgence.

# UN ANNU À l'Assemblea

**05.01.2018**

Première visite de la ministre Jacqueline Gourault en Corse et entretien avec les Présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse.



**02.01.2018**

Séance d'installation de la Collectivité de Corse



**15.01.2018**  
1ère commission permanente au Palais Lambiy

**18.01.2018**

La professeure Wanda Mastor remet officiellement son rapport au Président de l'Assemblée de Corse concernant un nouveau statut constitutionnel de la Corse



**23.05.2018**

Premiers travaux du collectif des avocats pour la défense des Corses



**28.09.2018**  
L'Assemblea di a Giuventù à Bruxelles à la Commission européenne



**07.06.2018**  
Assemblea di i Zitelli

**28.09.2018**

La conférence des Présidents propose l'audition de la préfète de Corse



**ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018  
20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

VOTE DU PRINCIPLE DE LA CRÉATION PAR LA COLLECTIVITÉ D'UN FONDS DE DOTAION INTITULÉ « FONDS SOCIAL DE SOLIDARITÉ » ET DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU FONDS

**10.03.2018**

L'Assemblée de Corse adopte une résolution pour la reconnaissance des droits du peuple corse



**29.05.2018**

Point d'étape à mi-mandat et présentation de la démarche Corsica 2035



**20.06.2018**

Audition d'experts internationaux dans le cadre de la commission ad hoc "Revenu de Base"



**10.07.2018**

Conseil permanent corso-sarde à Bunifaziu



**12.10.2018**

Salle comble pour la conférence "Le Futur du Travail" organisée par la Présidence de l'Assemblée de Corse



**04.12.2018**

Echanges avec Carles Puigdemont au cours d'un colloque sur les minorités et la voie institutionnelle



**11.09.2018**

Cérémonie pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire du crash de la caravelle Ajaccio-Nice



**27.10.2018**

Colloque "La Corse et la Grande Guerre"



**14.06.2018**

Rencontre entre Henri Leclerc et l'Assemblea di a Giuventù



**24.04.2018**

La carta ritirata est disponible

**INNOVATION SOCIALE  
CARTA RITIRATA**

DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES SUR LES TRANSPORTS POUR LES RETRAITÉS LES PLUS MODESTES

**03.05.2018**

Rencontre entre les présidents de groupes et Hervé Morin



**16.04.2018**

Installation de la chambre des territoires à Bastia



**07.12.2018**

Annnonce de l'organisation de la Conférence Sociale

**16.11.2018**  
Symposium Paoli Napoléon à Bastia



**06.09.2018**

Rentrée scolaire à Bastia



**19.07.2018**

Propositions pour lutter contre la pollution de l'air



**20.12.2018**

Vote du principe de création du fonds social de solidarité



# In 4 è 3, 7 !

**14** SEANZE PUBLICHE  
= 22 GHJORN DI SEANZE

**100** MUZIONE POSTE

**3** RISOLUZIONE SULENNE  
**4** FOGLI DI STRADÀ

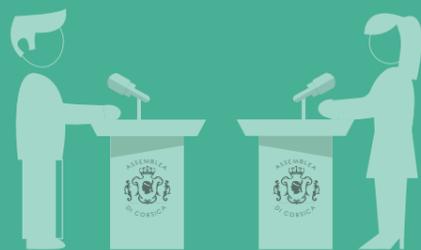
**6** GRUPPI PULITICHI

**541** DELIBERAZIONE

**409** Deliberazione nant'à raporti di u Presidente di u Consigliu Esecutivu di Corsica  
**42** Deliberazione nant'à raporti di u Presidente di l'Assemblea di Corsica

**348** DELIBERAZIONE ADUTTATE À L'UNANIMITÀ

**94** QUISTIONE URALE



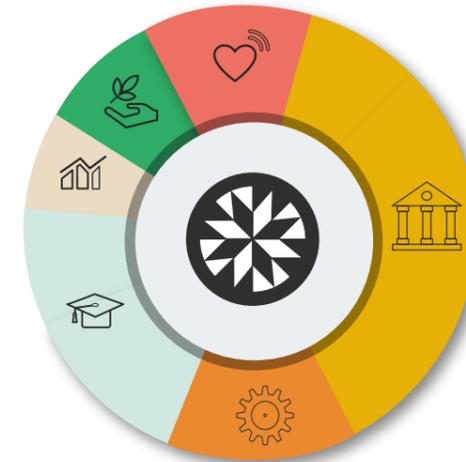
**242** ORE DI DIBATTITU

## RÉPARTITION DES DÉLIBÉRATIONS Par axes stratégiques

**ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET ÉQUITABLE : 9 %**  
Urbanisme, logement, foncier, incendies, environnement, énergie.

**SOLIDARITÉS : 12 %**  
Action sociale, personnes âgées, personnes handicapées, enfance, famille, précarité, santé, action sanitaire et médicosociale.

**ECONOMIE PRODUCTIVE: 7%**  
Action économique, agriculture, forêt, tourisme, coopération européenne et internationale.

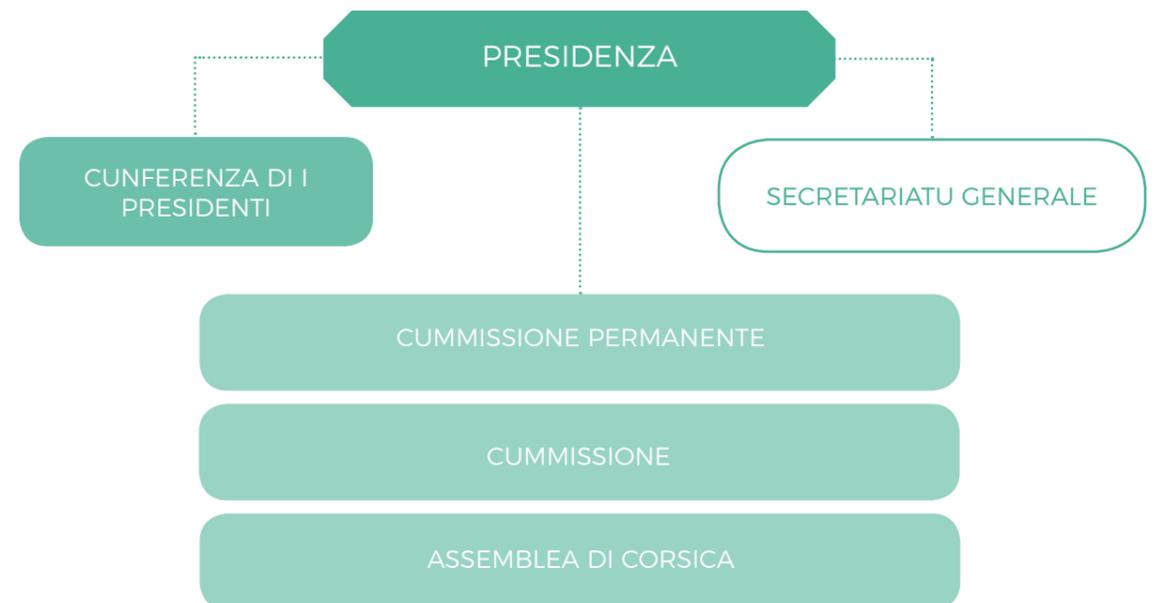


**INSTITUTIONS ET ADMINISTRATION : 37 %**  
Ressources humaines, finances, bâtiments, moyens généraux, technologies, communication

**RICHESSES HUMAINES ET CULTURELLES : 20 %**  
Enseignement secondaire et supérieur, formation professionnelle, langue corse, culture et patrimoine, jeunesse et sports.

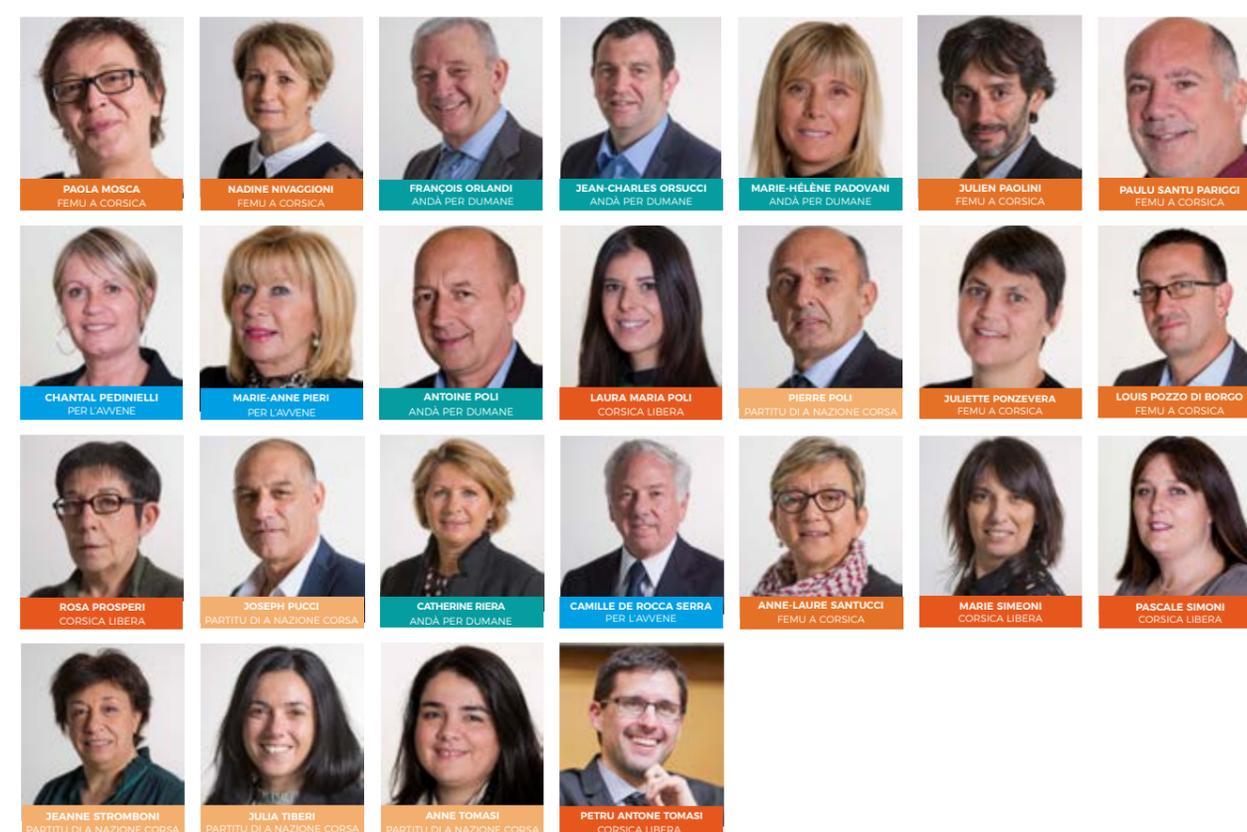
**INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS : 15 %**  
Transports aériens et maritimes, ports et aéroports, réseau routier, réseau ferroviaire, réseau haut débit, réseau hydraulique, transports scolaires.

## A nostra urganisazione



# L'ELETTI DI l'Assemblea di Corsica

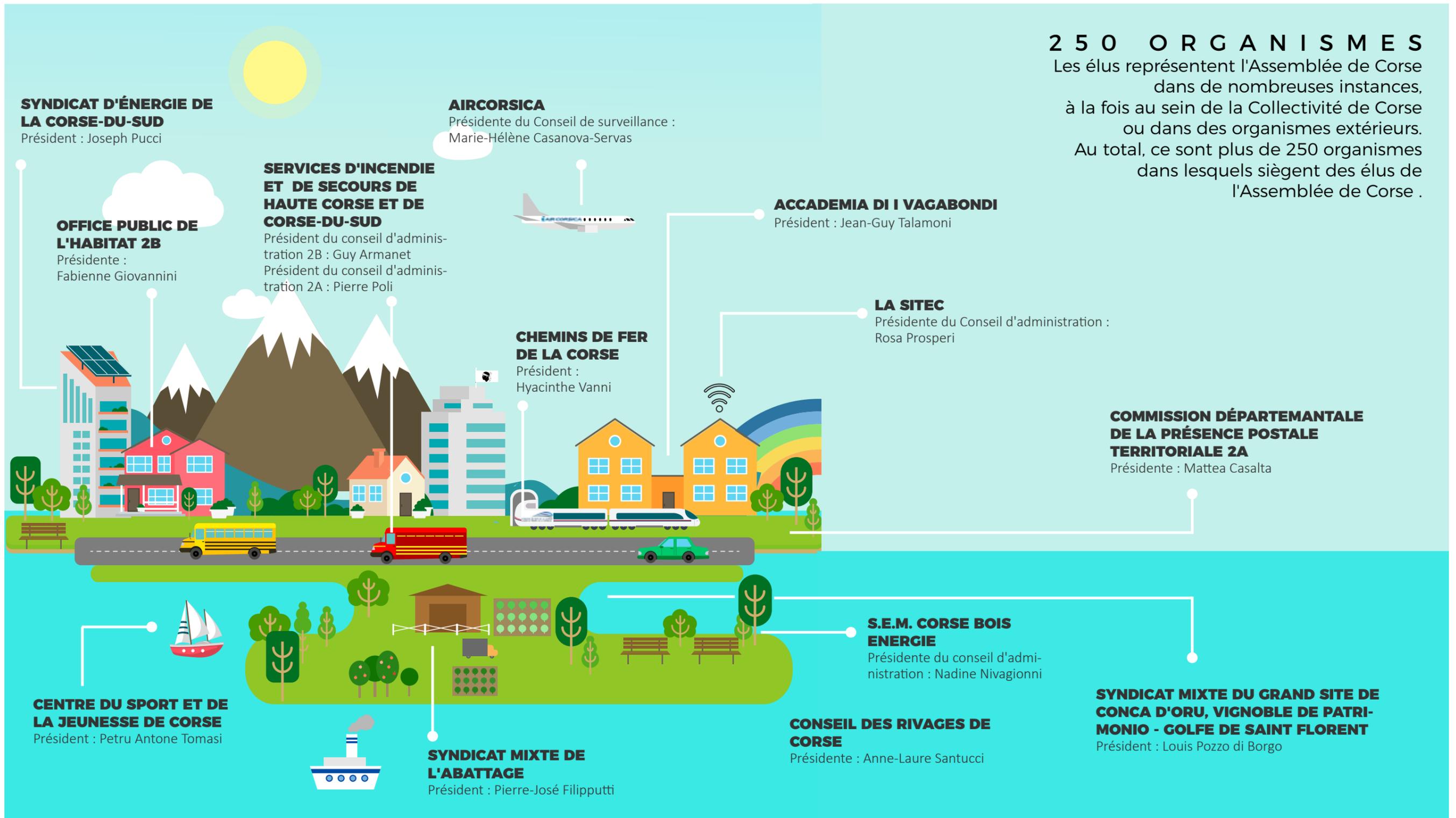
# U Cunsigliu esecutivu di Corsica



# L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA

## Azione di vicinanza

ENVIRONNEMENT CULTURE RURAL  
 SECOURS  
 EDUCATION SPORT ET JEUNESSE HABITAT SOLIDARITÉ  
 TRANSPORTS GESTION DES RESSOURCES  
 MAILLAGE TERRITORIAL NUMÉRIQUE  
 INNOVATION



01  
PARTEI CARTULARI  
MAIÒ  
DI  
L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA  
IN  
U 2018ASSEMBLEA DI  
CORSICADANS SES DOMAINES  
**de compétences****Trasporti**

- Adoption des OSP pour les liaisons maritimes Corse / Continent (Marseille, Toulon, Nice).
- Lancement procédure de DSP pour l'exploitation des liaisons Corse / Marseille.
- Adoption des OSP pour les liaisons aériennes Corse / Continent (Paris, Marseille, Nice).
- Adoption du principe de la DSP.

**Svilippu tennulogicu**

Attribution DSP réseau très haut débit.

**Ecunumia**

Mise en œuvre du SRDEII (volet territorial / volet international).

**Turisimu**

Feuille de route 2018/2021.

**Territoriu**

- Stratégie de régulation de l'urbanisme commercial (grandes surfaces).
- Règlement transitoire aide aux communes
- Feuille de route AUE 2018/2020.

**Ambiu**

Plan d'action déchets 2018/2021.

**Allogiu**

Débat d'orientation schéma foncier / habitat.

**Furmazione**

Plan territorial / pacte territorial d'investissement dans les compétences 2019/2022.

**Cultura, patrimoniù, sportu**

- Règlements des aides culture, patrimoine et sport.
- Règlement des aides aux associations.

**Insignamentu**

Schéma transitoire aides aux étudiants.

**Salute è suciale**

- Feuille de route politiques sociales 2018/2021.
- Feuille de route orientations santé 2018/2020.
- Avis sur le projet régional de Santé pour la Corse 2018/2020.
- Prise en charge des déplacements médicaux vers le continent.





## L'ISTITUZIONE DI DUMANE Stallazione di a Cullettività di Corsica

Le 2 janvier 2018 restera une date historique, celle de la naissance de la Collectivité de Corse. Réunis dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à l'occasion de la séance d'installation, les élus ont désigné Jean-Guy Talamoni Président de l'Assemblée de Corse (40 voix sur 63) et Gilles Simeoni Président du Conseil exécutif de Corse (42 voix sur 63). Au terme d'une séance qui aura duré près de cinq heures, les deux présidents et les membres du Conseil exécutif ont prêté serment sur le préambule de la Constitution de 1755 de Pasquale Paoli avant que ne retentisse le Diu Vi Salvi Regina.

La Collectivité de Corse reprend l'architecture des pouvoirs commune à l'ensemble des institutions démocratiques.

Elle intègre en effet :

- **Un organe délibérant, l'Assemblée de Corse**, qui siège périodiquement pour décider et contrôler l'action de l'exécutif. Avec la naissance de la CDC, l'Assemblée de Corse passe de 51 à 63 élus. Auparavant, les trois collectivités cumulaient 103 élus répartis entre les conseils départementaux de Haute-Corse, de Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse.
- **Un organe exécutif, le Conseil exécutif de Corse**, qui se réunit fréquemment pour préparer et exécuter les décisions de l'Assemblée avec le concours des services administratifs et techniques. Il compte 11 conseillers et conseillères.
- **Un ou plusieurs organes consultatifs** dont l'avis, obligatoire ou facultatif selon le cas, est régulièrement sollicité en amont des prises de décision. **Le Conseil économique, social, environnemental et culturel** dont le positionnement est renforcé au niveau des saisines voit son effectif augmenter à 63 membres. Deux nouveaux organes viennent également contribuer à l'exercice de cette fonction consultative : **la Chambre des territoires**, qui a vocation à veiller au respect des équilibres de proximité entre les microrégions et **l'Assemblea di a Giuventù** chargée d'assurer la consultation de la jeunesse insulaire et de favoriser son implication auprès de l'institution.



Convocazione de la prima sessione de l'Assemblea di Corsica  
signée par les trois Présidents des instances délibérantes.



Voi, Presidente di l'Esecutivu di Corsica  
Presidente di l'Assemblea di Corsica  
Cunsiglieri di u governu di Corsica

Eletti da a vuluntà di u populu corsu, legittimamente maestru di sè stessu, site chjamati in stu ghjornu di u 2 di ghjennaghju di l'annu 2018 à fà ghjuramente nantu à u prembulu di a Custituzione di a Corsica di u 1755, di difende sempre è in ogni circostanza, l'interessi di u nostru populu.

Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mo funzione cù u più grande rispettu di l'interessu generale è à prò di u populu corsu.

Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mo funzione cù onestità, ghjustizia, probità, equità, è integrità. Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mo funzione cunsiderendu cù listessu rispettu u fattu magiuritariu è u parè di a minorità, è essendu primurosi di e cunvizione diverse.

Facciu ghjuramentu di travaglià in u quadru di e mo funzione cù u penseru cuntinuu di a trasparenza, è u rispettu di i fundami democratici è umanisti.

Facciu ghjuramentu di travaglià d'à aduprà e mo funzione in u quadru universale di u dirittu di i populi à amaestrà à modu liberu u so destinù.

E cusi sia.

« La collectivité de Corse constitue, à compter du 1er janvier 2018, une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse... »

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

## U GHJURAMENTU



# 02

PARTE

# L'AZIONE DI A PRESIDENZA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



## CORSICA 2035 : D'aujourd'hui à demain

*Plus de trente chantiers dans différents domaines de l'action publique tels que l'éducation, l'innovation sociale ou encore l'environnement ont été lancés par la Présidence de l'Assemblée de Corse. Ils participent tous au projet de société « Corsica 2035 ».*

Pour la première fois de son évolution, l'Humanité entière est confrontée simultanément, à quatre mutations qui pourraient la conduire là où elle n'est jamais allée :

- le creusement des inégalités sociales;
- la révolution technologique et ses conséquences notamment sur l'emploi et le travail ;
- le réchauffement du climat et ses conséquences tant environnementales que sociales ;
- la raréfaction des ressources et ses conséquences sur la production énergétique.

Dans la société européenne, il convient d'ajouter trois enjeux inédits dans l'histoire : la gestion du vieillissement d'un grand nombre de personnes, la construction du projet politique pour l'Union européenne et les mutations de la Démocratie.

Enfin, la Corse doit relever ses propres défis : endiguer la pression foncière qui aggrave la dépossession de la terre et préserver à la fois sa langue et sa culture.

A sa modeste place, notre île peut apporter sa pierre à l'édifice mondial, en ayant une approche confiante dans ses capacités d'adaptation et d'évolution. Pour ce faire, elle dispose d'immenses richesses que nous avons le devoir collectif de protéger :

- en ne nous laissant pas spolier ou déposséder, ni de nos savoir-faire, ni de nos ressources ;
- en demeurant à la pointe de l'information ;
- en nous ouvrant résolument sur le monde.



Les initiatives prises en 2018 par la présidence de l'Assemblée ont une cohérence commune : elles concernent l'innovation, l'expérimentation sociale ou environnementale et la solidarité envers les plus vulnérables, avec l'ambition de faire de la Corse une référence en la matière.

Dans ce contexte, la présidence de l'Assemblée de Corse a initié, depuis décembre 2015, une grande démarche de prospective stratégique pour l'avenir de la Corse. Nommée « Corsica 2035 », elle repose sur cinq conférences permanentes qui réunissent élus, experts, représentants de la société civile et citoyens.

Lieux d'échanges et de débats, les conférences permanentes s'appuient sur l'idée de « démocratie partagée » pour mieux questionner les nombreux domaines de l'action publique et élaborer des scénarii de développement avec un objectif clair : se préparer dès aujourd'hui à demain.

A ce jour, plus de trente chantiers ont été lancés par la Présidence de l'Assemblée de Corse selon trois temporalités de court, moyen et long termes.

Le mouvement social amorcé en novembre 2018, dit des "gilets jaunes", à l'écoute duquel l'Assemblée de Corse a su être attentive dès son commencement, a montré à quel point il était nécessaire de rester vigilant, en analysant les situations et en pressant les évolutions.

### Cinq conférences permanentes pour consulter, imaginer, planifier

#### • Education, recherche et développement

L'objectif de cette conférence est de travailler sur la formation, l'innovation, la démocratisation du savoir pour la construction d'une société de la connaissance.

#### • Innovation économique, sociale, politique et numérique

L'objectif est de fonder un modèle de développement social et économique ; d'apporter des solutions efficaces et concrètes parfois à un niveau individuel, souvent à l'échelle territoriale, à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits dans différents secteurs auxquels ni l'Etat, ni le marché n'a été en capacité de répondre. Il s'agit également de trouver les idées, les connaissances ou les stratégies qui permettent de solutionner un certain nombre de problèmes qui se posent à la Corse, partout où elles sont disponibles, sans se restreindre à ce qui est connu, sans s'enfermer dans un périmètre géographique limité.

**« A ce jour, plus de trente chantiers ont été lancés par la Présidence de l'Assemblée de Corse selon trois temporalités de court, moyen et long termes »**

#### • Pour une société inclusive

L'objectif est de bâtir une société où chacun, grâce à ses aptitudes, ses compétences, ses qualifications, ses talents, quels que soient son âge, sa santé, son parcours, ses réussites ou ses échecs, son sexe, son milieu social ou familial, a sa place.

Il s'agit de trouver les voies et moyens de construire un environnement fait pour toutes et pour tous, accessible à toutes et à tous, dans le respect des différences et du principe d'égalité.

#### • Gestion de la diversité culturelle

Il s'agit ici d'aborder les notions de peuple corse, d'intégration, de langue, de dialogue interreligieux et de laïcité.

#### • Environnement et développement durable

L'objectif de la conférence est triple.

1- Incendies en hiver, érosion du littoral, températures élevées : le réchauffement climatique est une réalité que nous pouvons tous observer à notre échelle. Il nous engage donc à examiner toutes les solutions qui pourraient contribuer à inverser le phénomène.

2- Pollution atmosphérique, problèmes de santé, fléau des déchets plastiques en Méditerranée : nos comportements individuels ainsi que ceux des acteurs économiques doivent changer dans le sens d'une meilleure prise en compte de la donnée environnementale et sanitaire.

3- Enfin les évolutions technologiques rapides en matière d'énergies renouvelables et de stockage, nous incitent à repenser notre production énergétique et à avoir pour ambition de viser, à l'horizon de 20 ans, non seulement l'indépendance énergétique mais aussi la diminution radicale, voire la disparition, des énergies fossiles en Corse.

### Rendre compte : un baromètre de suivi des actions en ligne

Un baromètre permet de suivre précisément l'état d'avancement des actions menées par la Présidence de l'Assemblée de Corse. Disponible sur le site de l'Assemblée de Corse (<https://www.isula.corsica/assemblea>), le baromètre identifie chaque action selon qu'elle est « Réalisée », « En cours », ou « A venir ».

## LES NOUVELLES STRUCTURES PARLEMENTAIRES mises en place en 2018

*Commissions ad hoc, groupes de travail, comités de pilotage... ce sont au total onze nouvelles structures parlementaires spécifiques qui ont vu le jour en 2018 et autant de sujets dont les élus ont souhaité se saisir.*

### 8 COMMISSIONS AD HOC

Instances de réflexion et de propositions, les commissions ad hoc sont créées par délibération de l'Assemblée de Corse sur toute affaire qu'elle juge utile.

#### Expérimentation Territoire Zéro chômeur de Longue Durée

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/031 du 2 février 2018*



Composée du Président de l'Assemblée de Corse et des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, la commission est chargée de mener la phase de sensibilisation, d'explication et de mobilisation concernant l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». La commission, en lien avec le Conseil exécutif de Corse, le CESEC et l'Assemblée di a Giuventù est également chargée d'examiner les possibilités d'adaptation de la démarche aux spécificités de la Corse. En 2018, la commission s'est réunie deux fois et a poursuivi ses travaux qu'elle avait initiés en 2017.

#### Faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/032 du 2 février 2018*

Composée du Président de l'Assemblée de Corse et des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, la commission est chargée d'examiner les possibilités d'expérimentation en Corse dans le cadre des réflexions sur le statut fiscal et social. En 2018, la commission s'est réunie deux fois et a poursuivi ses travaux initiés en 2017. Ainsi, la commission a notamment auditionné des représentants français, allemands, finlandais ou canadiens et étudié des différents projets ou expérimentations effectives d'un

revenu de base. Ces auditions ont permis à la commission d'appréhender la diversité, tant des points de vue que des diagnostics socio-économiques, en faveur de ce dispositif.

#### Mise en place d'un système de valorisation de l'énergie thermique de la mer sur les navires de la continuité territoriale et dans les ports de commerce de Corse.

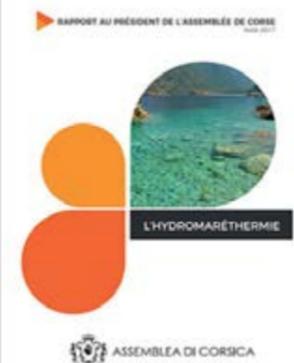
*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/033 du 2 février 2018*

Créée le 2 février 2018 par l'Assemblée de Corse, à l'initiative de son Président, Jean-Guy Talamoni, la commission est composée des Présidents de chaque groupe politique représenté à l'Assemblée de Corse. En 2018, la commission s'est réunie deux fois.

C'est en posant le diagnostic que les pollutions générées par le trafic maritime et l'activité portuaire représentaient un enjeu sanitaire et environnemental majeur pour la Corse et sa population, que la commission a mené ses travaux. Ceux-ci lui ont permis :

- d'évaluer les développements possibles de l'hydromarethermie, technologie innovante en matière d'énergie thermique de la mer;
- de débattre de la pertinence et de l'opportunité de créer une zone SECA/NECA en Méditerranée.

À l'issue des travaux de la commission, la compagnie Corsica Linea et la CCI2A ont annoncé leur décision de pousser plus avant une pré-étude sur un navire et une étude de faisabilité à terre, pour tester les possibles développements de l'hydromarethermie.



### Inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse

*Délibération de l'Assemblée de Corse n°18/173 du 31 mai 2018*

La commission est chargée d'étudier l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société corse. Créée le 31 mai par l'Assemblée de Corse à l'initiative de son Président et installée le 14 juin, cette commission a vocation à examiner les problèmes générés par le handicap physique ou mental et le vieillissement. Elle procède à un état des lieux partagé entre acteurs institutionnels et associatifs, de façon à réfléchir aux conditions concrètes d'une meilleure insertion dans la société et la vie quotidienne. Dans ce cadre, le 11 décembre 2018, une première réunion a été consacrée aux personnes en situation de handicap physique.

### Activités économiques du littoral

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/297 du 27 juillet 2018*

Créée en septembre 2018 suite à l'adoption, le 27 juillet d'une motion conjointe déposée par les groupes Corsica Libera et Andà per Dumane, cette commission présidée par Mme Laura Furioli a pour mission de réfléchir aux conditions d'une gestion rationnelle des autorisations d'occupation temporaire du littoral à des fins commerciales, qui parviennent à garantir le respect de l'environnement tout en offrant aux exploitants un cadre normatif lisible, sorti du régime aléatoire de ces dernières années.

La commission s'est réunie quatre fois pour engager un état des lieux, à partir de l'analyse juridique et technique des services compétents de la Collectivité à défaut de ceux de l'Etat qui n'ont pas répondu favorablement, et en concertation avec les acteurs écologiques et économiques concernés.

Les auditions ont ainsi commencé par les associations de défense de l'environnement, et elles se poursuivront début 2019 par les collectifs regroupant les exploitants économiques des diverses régions côtières.

L'objectif est de parvenir à un cadre conciliant les exigences écologiques avec les besoins économiques, qui sorte les exploitants autorisés d'une précarité permanente, préjudiciable à leur viabilité, en

contrepartie du respect d'une charte contraignante en matière d'hygiène et d'intégration à l'environnement, déclinée en fonction des typologies de plages définies par le PADDUC (de la zone urbaine à la zone naturelle).

### Pour une politique de la pêche en mer en Corse

*Délibération de l'Assemblée de Corse N° et 18/298 du 27 juillet 2018*

Créée en juillet 2018 par l'Assemblée de Corse, la commission est composée des présidents de groupes ou de leurs représentants et est présidée par Pierre-José Filipputti. Le Conseil exécutif et les organismes consultatifs de la collectivité (CESEC, Assemblea di a Giuventù) ont été régulièrement associés à ses travaux. La commission s'est réunie trois fois en 2018.

Les travaux de la commission visent en particulier à élaborer un « livre blanc » permettant la mise en œuvre d'une véritable politique d'accompagnement de la filière et prenant en compte les dimensions d'aménagement du territoire et de protection du littoral liées à cette activité.

A cet égard, la commission a auditionné l'ensemble des acteurs concernés (Prud'homies, comité des pêches, représentants de l'Office de l'Environnement de la Corse). Les travaux de la commission se poursuivent en 2019.

### Réflexion autour des politiques publiques de la langue corse / Riflessione in giru à e pulitiche di a lingua corsa -

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/299 du 27 juillet 2018*

Créée le 27 juillet, cette commission, présidée par Vanina Angelini-Buresi, a vocation à évaluer les politiques publiques consacrées au développement de la langue corse en général, et à son enseignement bilingue en milieu scolaire en particulier. A cet effet, trois réunions ont déjà eu lieu, consacrées à la problématique de la transmission de la langue corse au niveau des structures en lien avec la petite enfance. Ce sont des professionnels du domaine qui ont été auditionnés ainsi que des formateurs de ces personnels et la Direction de la langue Corse de la CdC.



### Solutions pour un accueil efficace des réfugiés

Suite à une motion déposée par Jean-Charles Orsucci, le 28 juin 2018, l'Assemblée de Corse a créé une commission chargée de définir un plan d'accueil et d'accompagnement, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. La commission est présidée par Jean-Charles Orsucci et se compose d'un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse, ainsi que des présidents d'intercommunalités et maires membres de la Chambre des Territoires. La rapporteure est Fabienne Giovannini.

La commission s'est réunie le 27 juillet 2018, afin de fixer les premières orientations, un calendrier et des pistes de travail. La commission va orienter ses travaux autour de deux thématiques : les situations d'urgence et l'accueil pérenne de réfugiés.

### COMITÉ DE PILOTAGE

#### Création du comité de pilotage du projet « Primura : Prima Urgenza è Assistenza »

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/302 du 20 septembre 2018*

Créé le 20 septembre par l'Assemblée de Corse à l'initiative du président Talamoni, ce comité a pour mission l'amélioration des formations et des équipements relatifs aux premiers secours, de façon à renforcer, par une couverture appropriée du territoire insulaire, l'efficacité des interventions de services de santé. L'objectif consiste à s'approcher, par ce moyen, des taux de survie enregistrés dans les pays de l'Europe du nord. La réunion d'installation, le 24 octobre 2018, a permis de procéder à un état des lieux et de s'accorder sur une méthode d'action.

### GROUPES DE TRAVAIL

#### Création du groupe de travail chargé de la mise en œuvre opérationnelle du « Fonds social de solidarité »

*Délibération de l'Assemblée de Corse N°18/527 du 20 décembre 2018*

Créée le 21 décembre par l'Assemblée de Corse à l'initiative de son Président, ce fonds de dotation a pour objectif d'allouer des aides individuelles, de façon à compenser en partie le surcoût des carburants. Ce fonds sera abondé par des contributions versées notamment par les groupes pétroliers distributeurs de carburant, au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise.

### CUNFERENZA SUCIALE

La création de la "Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social" a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2018.

Installée le 7 décembre 2018, cette instance, ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux, et collectifs de citoyens, est chargée d'aborder les problèmes économiques et sociaux rencontrés par les Corses. La conférence travaillera dans un premier temps sur deux problèmes majeurs qui grèvent directement le pouvoir d'achat des citoyens insulaires : les prix des carburants et des produits de consommation courante. Les travaux déboucheront sur des mesures concrètes pour les Corses.

## LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

# Pour un statut constitutionnel de la Corse

Au cours du premier trimestre 2018, le Président de l'Assemblée de Corse a participé à de nombreuses réunions avec les membres du gouvernement au sujet de la révision constitutionnelle et plus précisément de l'inscription de la Corse dans la constitution.



Délégation des élus de la Corse le mardi 13 février 2018 à Paris pour rencontrer la ministre Jacqueline Gourault

L'enjeu essentiel des négociations était d'obtenir les moyens de résoudre, à travers des mesures spécifiques, les problèmes concrets que rencontrent les corses, notamment dans les domaines de la fiscalité du patrimoine, du statut fiscal et social, du logement, du foncier de l'environnement, de l'éducation, de l'emploi ou encore de la santé publique.

### Contribution du Président de l'Assemblée de Corse

Dans la perspective de la révision constitutionnelle, le gouvernement a demandé aux élus de lui fournir des éléments sur les différents sujets abordés au cours des discussions. Le Président de l'Assemblée de Corse a présenté sa contribution articulée autour d'un état des lieux et d'un plan d'actions concrètes dans de nombreux domaines tels que la fiscalité du patrimoine, le foncier, la langue, l'éducation, l'emploi ou encore de la santé publique.

#### RETOUR SUR LE RAPPORT WANDA MASTOR

Dans la perspective de la révision constitutionnelle envisagée par le Président de la République, Jean-Guy Talamoni, Président de l'Assemblée de Corse, a souhaité que les élus puissent bénéficier d'un état des lieux et de propositions précises concernant la Corse. Il a donc missionné Wanda Mastor, Professeure de droit constitutionnel, pour établir une expertise scientifique poussée. Officiellement remis le 18 janvier 2018 au Président de l'Assemblée de Corse, le rapport Mastor argue en faveur d'un nouveau statut constitutionnel de la Corse, démontrant que rien ne s'oppose à une prise en compte des spécificités corses dans la constitution. Le rapport a été transmis aux élus de l'Assemblée de Corse ainsi qu'aux responsables politiques du gouvernement, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

### Proposition d'un article constitutionnel

En parallèle aux différentes réunions ministérielles, la Commission pour une évolution statutaire de la Corse a conduit un travail de fond pour que le statut discuté avec le gouvernement ne soit pas dicté par Paris mais bien co-construit par les élus de l'Assemblée de Corse. Ainsi, réunie à cinq reprises en un mois, les travaux de la « Commission Tomasi », ont abouti à la rédaction d'un article constitutionnel et d'un rapport qui ont été soumis à l'Assemblée de Corse lors de la séance publique du 8 mars 2018.

L'examen du projet de réforme de la constitution, débuté au mois de juillet 2018 a été interrompu par l'affaire Benalla. En décembre 2018, les travaux sur ce dossier n'avaient toujours pas repris.

## CREATION D'A CARTA RITIRATA

# Lutter contre la précarité des retraités

A l'initiative du Président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse a voté la création de la "Carta Ritirata". Un nouveau dispositif qui permet à 35 000 retraités de bénéficier de réductions significatives sur les transports et les événements culturels.

Voté en 2017 par l'Assemblée de Corse, le dispositif « Carta Ritirata » créé en faveur des retraités les plus modestes a été mis en place en avril 2018. Cette initiative, proposée par le Président de l'Assemblée en lien avec l'Office des Transports de la Corse, est née à la suite de plusieurs rencontres avec le collectif de syndicats et d'associations de retraités et la constitution de la commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse.

### Des réductions dans les transports

Destinée à lutter contre la précarité des retraités tout en mettant en pratique les principes d'équité et de justice sociale, la « Carta ritirata » a concerné, dans un premier temps le domaine de la mobilité. Ainsi, grâce à ce dispositif, 35 000 retraités corses éligibles ont pu prétendre à d'importantes réductions dans les transports aériens, maritimes et ferroviaires.

### Culture et alimentation

Prévu pour concerner aussi d'autres domaines de la vie quotidienne tel que l'alimentaire ou l'accès à la culture, le périmètre d'action de la Carta Ritirata s'est élargi en 2018. En effet, lors de la session des 26 et 27 avril 2018, l'Assemblée de Corse a intégré la carta au règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse. Désormais, sur présentation de leur attestation, les retraités pourront bénéficier de tarifs préférentiels, un moyen de faciliter leur accès à la culture.

### Un dispositif évolutif

Au terme de la première année d'exercice ayant valeur de test, le dispositif social sera évalué par sa commission de suivi et pourrait concerner encore plus de retraités et le domaine alimentaire.

### Carta Ritirata 50% de réduction

**Maritime : 85€**  
Dans le transport maritime les compagnies délégataires émettront 6 000 billets à 85€.

**Aérien : 95€**  
Sur les trajets vers Marseille ou Nice, 22 000 billets à 95 € seront disponibles.

**Train : 50% de réduction**  
Les CFC proposent une carte qui ouvre droit à une réduction de 50% sur les grandes lignes et tout le périurbain.

**Transports urbains :** Dans les agglomérations d'Aiacciu et de Bastia, il y a compatibilité entre les tarifs « séniors » et la carte « Ritirata ».

**Culture :** mise en place d'un tarif spécifique par les manifestations soutenues par la Collectivité de Corse.

**Demandez votre carta ritirata sur [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica)**



## OBJECTIF ZÉRO CHÔMEUR de longue durée en Corse

*Au premier trimestre 2018, la Corse comptait 26 080 chômeurs dont 7 190 chômeurs de longue durée pour une population d'environ 330 000 habitants. Installé durablement dans notre société, difficile à combattre, le chômage de longue durée est un fléau humain et social parce qu'il décourage, isole et exclut.*

### Changer de perspective

"Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD), porté par Laurent Grandguillaume, ancien député, est un dispositif innovant déjà expérimenté dans dix territoires en France. TZCLD propose de changer de

besoins de la Corse et des corses touchés par le chômage de longue durée, Jean-Guy Talamoni a proposé à l'Assemblée de se saisir de cette initiative pour l'expérimenter dans l'île. La commission ad hoc, créée en juillet 2017, s'est réunie à de nombreuses reprises



Le Président de l'Assemblée a multiplié les réunions de présentation dans les territoires comme ici en juillet 2018 dans le Cap Corse.

perspective en partant des réalités du terrain pour proposer aux chômeurs de longue durée un emploi en CDI. Un emploi adapté à la fois à la personne concernée mais aussi au territoire. Le bilan est d'ores et déjà positif : en un an, 25 % des chômeurs de longue durée de ces dix territoires ont été embauchés.

### Un dispositif adapté à la Corse

Considérant que ce dispositif pourrait répondre aux

tout au long de l'année 2018 et a sensibilisé de nombreuses communes et toutes les intercommunalités sur le caractère novateur de la démarche. Toutes les intercommunalités de Corse ont été conviées à chaque réunion. Parallèlement la mission confiée par la commission à partir de juillet 2018 à Véronique Albertini, membre et animatrice de l'association TZCLD, a permis d'auditionner, de sensibiliser et d'informer les territoires intéressés.

L'Assemblée de Corse joue ici le rôle de fédérateur et de coordonnateur des différents territoires de l'île et s'attache à mobiliser tous les acteurs qu'ils soient élus, institutionnels, associatifs ou citoyens. À ce jour, plusieurs territoires insulaires ont d'ores et déjà candidaté comme les communautés de communes Capi corsu et Pasquale Paoli et la ville de Bastia. D'autres sont engagés dans les premières démarches comme Purtivechju et l'Alta Rocca. La liste devrait s'allonger avec d'autres territoires qui s'appêtent, en 2019, à leur emboîter le pas.

### Vers une candidature de l'ensemble de l'île

Face à ce constat positif, la Présidence de l'Assemblée de Corse propose d'aller plus loin. Ainsi, à l'occasion de la réunion de la Conférence sociale engagée par la Collectivité de Corse, le Président Talamoni a proposé que la candidature de l'ensemble de l'île soit formulée lors de la deuxième phase d'expérimentation qui devrait débuter en 2020.

« TZCLD » n'est pas un nouveau dispositif de lutte contre le chômage. C'est une démarche innovante qui part des réalités du terrain et nécessite de connaître son territoire. Elle est fondée sur un triple constat.

- Tout le monde sait faire quelque chose.
- S'il manque des emplois, il y a du travail pour tout le monde, puisque nombre de besoins ne sont pas satisfaits.
- Enfin, les moyens financiers existent mais ils sont souvent mal orientés.

L'objectif de la démarche TZCLD est de proposer à tous les chômeurs de longue durée, volontaires et résidant depuis plus de six mois en Corse, un emploi exclusivement en contrat à durée indéterminée, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi (temps partiel et temps complet). Les emplois doivent répondre à des besoins jusque-là non satisfaits car insuffisamment rentables, sans entrer en concurrence avec les entreprises existantes.



Première réunion du comité de pilotage pour le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de la communauté de communes Pasquale Paoli

## CARBURANT ET ALIMENTATION, l'Assemblée crée un fonds social de solidarité



En réponse aux mobilisations des gilets jaunes et du collectif contre la cherté des carburants en Corse, en faveur de la mobilité et du prix de l'essence qui sont intervenues à la fin de l'année 2018, le Président de l'Assemblée de Corse a initié un cycle de rencontres avec différentes entreprises insulaires dont les fournisseurs de carburant pour apporter une réponse d'urgence.

Après avoir reçu une délégation de « Gilets jaunes », il a rencontré successivement et les dirigeants des sociétés Rubis et Vito, ceux de Total Corse, et, enfin, ceux des établissements Ferrandi, distributeurs de Esso dans l'île.

L'objectif principal de ces réunions, auxquelles ont participé les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée, était d'attirer l'attention de ces trois fournisseurs sur la responsabilité sociale et sociétale de leurs entreprises, dans une île où l'usage d'un véhicule personnel conditionne l'accès à l'emploi, à la formation ou aux loisirs alors même que de trop nombreuses familles se trouvent en situation de précarité, voire en situation d'exclusion.

En décembre 2018, le Président Talamoni leur a donc proposé la création d'un fonds social de solidarité qu'ils contribueraient à alimenter avec d'autres sociétés privées. Une proposition acceptée par la conférence des Présidents et les fournisseurs de carburant.

Ce fonds social de solidarité, sur lequel l'Assemblée de Corse continuera de travailler en 2019, aurait vocation à réfléchir dans un premier temps à la mise en œuvre d'une aide à la mobilité et, dans un second temps, à l'élaboration d'un dispositif de même type pour le secteur alimentaire.

Par ailleurs, lors des réunions avec les fournisseurs, la conférence de Présidents de l'Assemblée a commencé à étudier dans le détail le processus de construction des prix des carburants en Corse. Il s'agit là d'une démarche complémentaire au fonds social de solidarité afin d'étudier, contrôler et maîtriser les prix des carburants en Corse.

## PRIMURA, FORMER LES CORSES aux gestes qui sauvent



Le 20 septembre 2018, sur proposition de Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse créait le comité de pilotage « Primura ». Un projet qui ambitionne de former tous les Corses aux premiers secours.

La mise en place d'une telle mesure est de nature à sauver des vies dans plusieurs types de situations, notamment les arrêts cardiaques, les accidents de la vie courante, les catastrophes naturelles, les risques majeurs.

Equivalent du mot anglais « Care », Primura signifie « Prima Urgenza è Assistenza ». Ce projet de plan de formation généralisé à l'ensemble de l'île a été élaboré par la Présidence de l'Assemblée de Corse sur la base du constat suivant : en France, seules 8% des victimes d'un arrêt cardiaque brutal s'en sortent. En Suède, où la population est formée, 40% des victimes survivent.

Les spécificités géographiques et démographiques de la Corse augmentent la nécessité d'étendre la formation au plus grand nombre. Même si le citoyen n'a pas voca-

tion à se substituer aux services professionnels de secours il est nécessaire qu'il soit en mesure de constituer le premier maillon de la « chaîne de survie » en repérant les premiers signes, en prévenant les secours et en prodiguant les

**En France, seules 8% des victimes d'un arrêt cardiaque brutal s'en sortent. En Suède, où la population est formée, 40% des victimes survivent.**

premiers soins.

### L'avancée des travaux

Le premier comité de pilotage Primura s'est réuni le 24 octobre 2018. Il est présidé par Jean-Guy Talamoni et la conseillère exécutive en charge des domaines de la santé et du social et regroupe, outre les élus de l'Assemblée de Corse, les SIS, les services de l'Académie de Corse, l'ARS, les SMUR, les organismes de formation aux premiers secours.

« Les participants à cette première

réunion se sont félicités de notre initiative car la généralisation des formations aux premiers secours va permettre la mise en place d'un système d'intervention impliquant largement la société civile. Cela est essentiel en Corse lorsque l'on sait que 25 % de la population réside à plus d'une demi-heure d'un centre de soin, qu'il existe une grande prévalence de pathologies cardiaques avec une incidence élevée de morts subites ainsi qu'un éparpillement et un vieillissement de la population. », explique Jean-Guy Talamoni.

Cette première réunion a permis de dresser un état des lieux de l'existant en matière de « gestes qui sauvent » et de premier secours. Les premières pistes d'amélioration ont commencé à être étudiées. Le comité doit désormais définir un plan d'actions afin d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire en matière de formation d'une part et de matériel, notamment de défibrillateurs, d'autre part. Les travaux continueront en 2019.



### UN PROJET PARRAINÉ PAR XAVIER EMMANUELLI ET SUZANNE TARTIÈRE

Xavier Emmanuelli est ancien ministre, fondateur du SAMU social de la ville de Paris, co-fondateur de médecins sans frontières, fondateur du SAMU social international. Suzanne Tartière est médecin régulateur au SAMU à Paris ; elle a créé le programme FO.UR.MI, une formation rapide aux gestes d'urgence, destinée au grand public. Les docteurs Tartière et Emmanuelli ont fondé, avec d'autres médecins, l'association Les Transmetteurs. Ils ont accepté de partager leur expérience avec les membres du Comité de pilotage et de parrainer le projet Primura.

# PAOLI NAPOLÉON

## La valorisation de la culture au cœur de la politique de développement du territoire

Articulé autour des figures de Pascal Paoli, Napoléon et de la Révolution corse, le projet veut rétablir la filiation ensevelie entre les deux personnages historiques. L'année 2018 a marqué le lancement d'une phase importante du projet.



### Du volet scientifique à la valorisation

Le projet Paoli-Napoléon se décline en deux volets étroitement liés, aussi bien dans leur conception que dans leur mise en œuvre : un volet scientifique et un volet valorisation.

Le volet scientifique de ce projet, porté par l'Université de Corse, s'est traduit par l'organisation d'une série de séminaires en 2015. Les travaux ont eu une portée internationale réunissant notamment des professeurs chinois, japonais, polonais et russes. Le volet

valorisation de ce projet, lancé en 2018, consiste à se réapproprier l'image de Napoléon et de Paoli pour les mettre au service de la Corse, notamment au bénéfice du tourisme mémoriel et culturel.

L'année 2018 a ainsi permis de tracer les contours d'une démarche de promotion et de valorisation économique.

### La feuille de route en construction

La première phase, en cours de finalisation, vise

à l'inventaire scientifique général en lien avec Paoli et Napoléon. La deuxième phase, débutée en novembre 2018, consiste en la conception de la feuille de route à l'horizon 2020. Celle-ci déterminera les choix de valorisation culturelle, patrimoniale et économique, ainsi que les moyens financiers et humains nécessaires.

### Ne plus opposer Napoléon et Paoli

En matière de tourisme culturel, l'atout majeur que représente la figure de Napoléon Bonaparte n'a pas, jusqu'à présent, été mobilisé au service de l'économie corse. Pourtant, l'Empereur fait partie du patrimoine insulaire et la Corse doit se réapproprier ce personnage essentiel de son histoire et de l'histoire du monde, pour en faire l'une des portes d'entrée, particulièrement attractive, sur l'ensemble de la culture corse.

Mettre en avant la figure de Napoléon Bonaparte aurait ainsi l'avantage de faire connaître Pasquale Paoli et la Révolution corse du XVIIIe siècle, qui fut un véritable laboratoire des idées des Lumières. En outre, cette démarche faciliterait la mise en valeur d'autres atouts tels que la collection Fesch, qui présente en elle-même un attrait considérable au plan de l'histoire de l'art.

Une certaine historiographie et la situation politique de la Corse, ont conduit, pendant trop longtemps à opposer dans l'île les deux personnages de Paoli et Napoléon.

Le projet Paoli-Napoléon, propose de les lier.

### SUCCÈS DU SYMPOSIUM PAOLI-NAPOLÉON

Organisé à Bastia, le 16 novembre 2018, il a réuni de nombreux experts et expertes qui ont débattu sur le thème de la valorisation de la culture au cœur de la politique de développement du territoire à partir des figures de Pasquale Paoli et de Napoléon Bonaparte. Le symposium a été suivi par un public venu nombreux.

## COLLOQUE

### « La Corse et la Grande Guerre. Un avenir brisé ? »

Que la guerre de 1914-1918 ait eu des conséquences particulièrement désastreuses en Corse, est un constat partagé par le plus grand nombre. Néanmoins, l'ampleur de ces retombées n'a jamais été scientifiquement étudiée de façon complète et systématique.

Ainsi, quelles ont été les conséquences de cette guerre en matière démographique, économique, sociale, culturelle, linguistique, sociétale, et bien entendu politique ?

Un colloque inaugural organisé par l'Accademia di i Vagabondi et la Présidence de l'Assemblée de Corse en novembre 2018 a posé les premières réponses à ces questions. Un colloque conclusif aura lieu en 2019, année du centenaire du traité de Versailles.



### Les orientations de recherche

- **Les soldats oubliés** : La réactualisation du « Livre d'or » serait sans doute nécessaire compte tenu des cas soulevés de « soldats oubliés ».
- **Les conditions de mobilisation du 173e régiment d'infanterie**
- **Les conséquences démographiques, économiques et sociales** : ici les questions de l'exil et de la participation des Corses à l'empire colonial pourraient être abordées.
- **Les conséquences sociétales** : notamment, la question de la dévitalisation de l'intérieur et du monde rural.
- **Les conséquences politiques** : les nombreux auteurs ont évoqué la guerre de 14-18 comme l'un des éléments majeurs ayant généré le mouvement corsiste, ainsi que les dérives individuelles vers l'irrédentisme.
- **Les conséquences culturelles et linguistiques** Une démarche de renaissance culturelle avait débuté bien avant la guerre. Il convient d'évaluer l'influence des courants politiques nés du conflit (corsistes, irrédentistes) sur cette démarche culturelle, laquelle connaîtra un coup d'arrêt après la seconde guerre mondiale.
- **Conséquences en termes d'imaginaire collectif** La littérature corse témoigne largement de l'inscription de ce conflit dans l'imaginaire insulaire, ce qu'avaient déjà démontré les communications prononcées lors du colloque international organisé par l'Accademia Corsa di i Vagabondi en 2014 à Corti (« La guerre de 1914-1918 dans la littérature », actes en cours d'édition).

## LE FUTUR DU TRAVAIL

# Intelligence artificielle, numérique : une révolution pour l'emploi

En octobre 2018, la Présidence de l'Assemblée de Corse a organisé une grande table ronde intitulée « Le Futur du travail ». Cet événement s'est tenu dans le cadre de la démarche globale de prospective stratégique, « Corsica 2035 » et des commissions de l'Assemblée de Corse. Un public nombreux a écouté et débattu avec les quatre intervenants - François Xavier Oliveau, Marc de Basquiat, Laurent Grandguillaume et Sébastien Simoni - qui se sont succédés pour dessiner les contours du futur du travail et ses nombreux enjeux en Corse et dans le monde.

### Un enjeu : construire dès aujourd'hui le futur du travail en Corse

La révolution numérique, dont on perçoit à peine les effets aujourd'hui, et la deuxième révolution qui s'annonce, celle de l'intelligence artificielle, incite à anticiper ce que seront les emplois de demain, les manières de travailler, les rapports au travail, les rémunérations et les formations à mettre en œuvre. Il s'agit là d'une démarche indispensable car le marché de l'emploi insulaire est captif et que l'économie est marquée par quatre secteurs dominants dont il est prouvé que les emplois seront appelés à fortement évoluer. Des rendez-vous similaires portant sur d'autres thématiques seront organisés en 2019.



## EXPÉRIMENTER

# un revenu de base en Corse

Plusieurs expérimentations sur l'existence d'un revenu de base, sont menées à travers le monde et de nombreux chercheurs réfléchissent sur le sujet. L'Assemblée de Corse s'est saisie de ce sujet et y a travaillé tout au long de l'année 2018.

Le revenu de base ou revenu universel, constitue une piste intéressante qu'il convient d'explorer comme une des réponses possibles aux défis auxquels la société corse doit déjà et devra faire face : lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités, construction



Jean-Guy Talamoni et Gaspard Koenig

d'un modèle de société juste et équitable, conséquences de la révolution technologique sur l'emploi et le travail.

### Commission spéciale et plan de lutte contre la précarité

C'est la raison pour laquelle, sur proposition de son Président, l'Assemblée de Corse a souhaité créer une commission ad hoc en 2017 afin d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre. L'étude des avantages et des inconvénients d'un revenu de base, a été intégrée, par la suite, au plan de lutte contre la

précarité, voté par l'Assemblée de Corse le 30 mars 2017.

### S'inspirer des réussites internationales

En 2018, la commission ad hoc a poursuivi ses travaux en auditionnant de nombreux spécialistes internationaux :

- **Audition du département de la Gironde**, en pointe sur cette thématique pour la France.
- **Audition de M. Steven Strehl** qui est l'un des animateurs de l'expérience « Mein Grundeinkommen » en Allemagne (« mon revenu de base », en allemand).
- **Audition de M. Jurgen De Wispelaere**, chercheur à l'Université de Bath au Royaume-Uni, spécialiste incontesté du revenu de base, co-responsable du congrès « Basic Income Earth Network » (« BIEN ») en 2014 à Montréal. Il a contribué à l'élaboration de l'expérimentation menée en Finlande.
- **Audition de Mme Dorothée Boccanfuso**, professeure à l'université de Sherbrooke. Ses recherches portent sur les analyses de la pauvreté et des inégalités, la contribution de la croissance inclusive à l'amélioration du bien-être des populations, les analyses d'impact des politiques économiques. Elle préside le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, mis en place par le gouvernement du Québec.
- **Gaspard Koenig**, président du think-tank Génération Libre, maître de conférences à Sciences Po Paris et co-auteur avec Marc de Basquiat, de « LIBER un revenu de liberté pour tous ».

### Les membres de la commission ad hoc

Outre les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse, cette commission regroupe le Conseil exécutif de Corse ainsi que le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et tous les Conseillers à l'Assemblée de Corse intéressés par la démarche.

## L'ASSEMBLÉE DE CORSE ENGAGÉE pour la qualité de l'air

*Dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, a lancé plusieurs démarches depuis 2017.*

### Une démarche entamée en 2017

En septembre 2017, face à une situation alarmante et à l'inquiétude des citoyens et des élus sur la qualité de l'air et le respect de l'environnement, le Président Jean-Guy Talamoni a proposé à l'Assemblée de Corse la création d'une commission ad hoc pour réfléchir à l'utilisation de l'énergie thermique de la mer pour alimenter les navires à quai.

Cette commission a, dans un premier temps, exploré la piste de « l'hydromaréthermie ». Ce procédé de production d'énergie, neutre pour l'environnement, est déjà utilisé avec succès en Corse. Il pourrait être adapté soit pour des installations directement embarquées à bord des navires assurant la continuité territoriale, soit pour des installations équipant les cinq ports de commerce accueillant ces navires.

### Une motion présentée en juillet 2018

En matière de pollution de l'air, la réflexion de la présidence de l'Assemblée de Corse est aussi allée plus loin. En effet, le Président de l'Assemblée de Corse a présenté en septembre 2018 à l'Assemblée une motion pour inscrire la Méditerranée en zone ECA (Emission Control Area – Zone d'émission contrôlée), ce qui permettrait de réduire considérablement les émissions d'oxyde d'azote et d'oxyde de soufre. La Méditerranée deviendrait alors une zone spécifique où les émissions d'oxyde de soufre (SECA) et d'oxyde d'azote (NECA) seraient rigoureusement contrôlées et réglementées.

A titre d'exemple, le ministère danois de l'environnement annonce un recul de 60 % des émissions d'oxyde de soufre (SOx) présent dans l'air depuis la mise en œuvre des nouvelles limites imposées aux navires naviguant dans la zone d'émissions spéciale Manche- Mer du Nord- Baltique.

### UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La pollution causée par les navires et les aménagements portuaires pose un problème majeur de santé publique. En Corse, la pollution atmosphérique provient essentiellement des centrales électriques et des navires.

Depuis plusieurs années, les populations des bassins de vie d'Aiacciu et de Bastia principalement ont pu mesurer la dégradation de la qualité de l'air. Une enquête diligentée par deux associations de défense de l'environnement (Le Garde et Aria Linda) a révélé des taux dans une moyenne « normale haute » en ce qui concerne

six métaux lourds toxiques incluant le plomb, le lithium, l'arsenic ou encore le mercure.

Les conclusions de cette enquête se rapprochent donc de celle publiée par l'association « Aria Linda » qui faisait état de la présence de métaux lourds dans les cheveux d'un échantillon d'habitants de la région ajaccienne.

## RACISME ANTI-CORSE Un collectif d'avocats voit le jour

Suite à un déferlement de haine anti-corse en particulier sur les réseaux sociaux, le Président de l'Assemblée de Corse a été saisi par de nombreux corses, légitimement choqués.

C'est la raison pour laquelle il a appelé à la constitution d'un collectif d'avocats corses, chargé d'organiser une riposte énergique et de faire valoir ainsi les intérêts moraux du peuple corse.

Un collectif qui pourrait introduire les procédures né-



cessaires.

Au cours de l'année 2018, deux réunions de travail ont eu lieu pour définir les voies et moyens d'actions. Le travail se poursuivra en 2019.

## LA COLLECTIVITÉ DE CORSE MOBILISÉE POUR l'égalité entre les femmes et les hommes



La situation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Corse est comparable à celle du reste de l'Europe. Beaucoup reste à faire. Par exemple les différences de salaires s'établissent en moyenne à moins 14% en défaveur des femmes, selon l'INSEE.

Malgré les luttes, les évolutions, l'affirmation de principes notamment dans le préambule de la Constitution de 1946 et dans l'article 1 de la Constitution de 1958, le chemin vers l'égalité entre les femmes et les hommes est encore long et la tâche reste inachevée.

Partant de ce constat, le Président de l'Assemblée a soumis au vote de l'Assemblée la possibilité pour la Collectivité de s'engager sur la voie de l'égalité femmes-hommes en ratifiant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. La charte sera signée par les Présidents Talamoni et Simeoni le 8 mars 2019.

## Résolutions solennelles

Trois résolutions solennelles ont été proposées conjointement par les Présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse au vote de l'Assemblée de Corse :

- La première concernait la situation en Corse (adoptée par 48 voix contre 15 le 2 février).
- La deuxième portait sur la reconnaissance des droits du peuple corse (adoptée par 48 voix contre 1 le 8 mars).
- La troisième était relative au climat social, au coût de la vie et au problème du prix du carburant en Corse (adoptée à l'unanimité le 29 novembre).

## RENCONTRES INTERNATIONALES et diplomatie territoriale



### Participation du Président aux cérémonies du LXXe anniversaire du statut d'autonomie du val d'Aoste

A l'invitation du Président du Conseil de la Vallée, Laurent Vierin, Jean-Guy Talamoni a participé aux cérémonies du LXXe anniversaire du statut d'autonomie de la Vallée d'Aoste en février 2018. Un colloque, au cours duquel est intervenu le Président Talamoni, était organisé à cette occasion avec des élus et constitutionnalistes de plusieurs régions à statut particulier sur les « Autonomies en mouvement ».



### Visite de courtoisie du Consul du Maroc S.E. Mohamed Harrak

Le président de l'Assemblée de Corse a reçu et s'est entretenu avec le consul à l'occasion de son déplacement en Corse le 12 janvier 2018.



### Visite de courtoisie de Monsieur Zhu Liying, Consul général de la République populaire de Chine à Marseille

Le Président Talamoni a reçu le Consul général de Chine à Ajaccio pour un entretien qui a porté sur l'insularité, l'enseignement supérieur, la culture et le tourisme.



### Visite de courtoisie de Monsieur Simon Hankinson, Consul Général des Etats-Unis d'Amérique

Mercredi 21 mars 2018, Jean-Guy Talamoni a reçu et s'est entretenu avec monsieur Simon Hankinson, Consul Général des Etats-unis d'Amérique à l'occasion de sa visite en Corse.



### Entretien avec le Secrétaire d'État aux communautés portugaises et l'Ambassadeur du Portugal en France

Lundi 14 mai, Jean Guy Talamoni s'est entretenu avec José Luís Carneiro, Secrétaire d'Etat aux communautés portugaises. Il a également eu le plaisir d'accueillir et d'échanger avec Jorge Torres Pereira, Ambassadeur du Portugal en France, Pedro Marinho Costa, Consul Général du Portugal à Marseille et Jeanne Pantalacci, Consule honoraire du Portugal à Ajaccio.



### Visite de courtoisie de l'Ambassadeur d'Azerbaïdjan en France

Le Président de l'Assemblée de Corse a reçu et s'est entretenu avec S.E. Monsieur Rahman MUSTAFAYEV, le nouvel Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan en France.



### Visite de courtoisie de Madame Lu Huiying, Consule générale de la République populaire de Chine à Marseille

Le Président de l'Assemblée de Corse a accueilli la nouvelle consule générale à Ajaccio pour une visite de courtoisie et un entretien le 11 septembre 2018.



### Rencontre avec le Consul général de France à Hong-Kong

A l'occasion de son déplacement en Corse pour le symposium Paoli Napoléon, le Président Talamoni s'est entretenu avec Alexandre Giorgini, Consul général de France à Hong-Kong.



## LE CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE poursuit ses travaux

Créée le 26 mai 2016 par l'Assemblée de Corse à l'initiative de son Président, cette structure bilatérale originale associe les deux assemblées délibérantes.

Instance de travail politique et prospectif, elle se saisit de thèmes majeurs relatifs aux îles soeurs tels que la construction d'une macro-région au poids renforcé en Europe, l'économie, les transports, l'énergie ou bien encore l'environnement et les politiques culturelles et linguistiques.

Outre les présidents des deux assemblées, le conseil permanent se compose des présidents de groupes du Consiglio Regionale di Sardegna et des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse. Des membres de l'Assemblea di a Giuventù et des présidents de commission peuvent y être associés selon les ordres du jour.

### Le Conseil Permanent s'est réuni à Bunifaziu le 10 juillet 2018. Les thèmes suivants y ont été traités:

- **Evolutions institutionnelles**

Présentation des suites données à la demande d'inclusion de la notion d'insularité au bénéfice de la Sardaigne dans la Constitution italienne et de ses effets attendus. Point sur les cérémonies du LXXe anniversaire du statut d'autonomie de la Sardaigne. Présen-

tation de l'état d'avancement de la révision constitutionnelle en France portant inscription de la Corse dans la Constitution.

- **Environnement**

Présentation de la gestion dans la réserve des bouches de Bunifaziu et des projets d'extension communs.

- **Domaine linguistique**

Présentation de la loi sur la langue sarde / Présentation du projet de statut de coofficialité de la langue corse

- **Social**

Présentation de projets de l'Assemblée de Corse dans les domaines du social et du retour à l'emploi ; du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée; du projet sur le Revenu de base.

Présentation et adoption de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.

Présentation de la journée sur l'innovation sociale du 12 octobre 2018 : « Evolutions du travail et de l'emploi : Quelles conséquences pour la Corse à l'horizon 2035? »

La seconde réunion, prévue en décembre, n'a pu se tenir du fait du calendrier électoral du Consiglio Regionale di Sardegna, soumis à renouvellement en février 2019.

## U FUNZIUNAMENTU DI L'ISTITUZIONI

### • Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse

Réunion du 16 janvier 2018

Conformément à l'article L. 4422-13 du CGCT l'Assemblée se doit d'établir son règlement intérieur dans le mois qui suit son élection. Ce règlement fixe les principales modalités de son fonctionnement. Cette année, une version refondue et consolidée, établie sur la base des règlements des trois anciennes assemblées délibérantes et intégrant les dispositions relatives à la nouvelle collectivité, a été élaborée.

### • Fonctionnement des groupes politiques

Réunion du 16 janvier 2018

Les articles 15 et 16 du règlement intérieur prévoient que les conseillers de l'Assemblée peuvent se constituer en groupes. L'Assemblée, dans une délibération spécifique, détermine les moyens qu'elle met à disposition de chacun des groupes pour assurer leur fonctionnement. Elle décide ainsi d'un montant annuel de dépenses relatives aux frais de personnel et fixe une dotation de fonctionnement affectée aux dépenses de fournitures de bureau, loyers et entretien de matériel, frais de documentation et de courrier... Cette année, outre une revalorisation sensible des moyens alloués, intégrant la charge de travail supplémentaire issue de la fusion, une charte des bonnes pratiques a été rédigée entre l'administration et les groupes, visant à harmoniser les règles de gestion.

### • Constitution des commissions et de leur bureau

Réunion du 16 janvier 2018

L'objet est de mettre en place, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, les instances chargées d'examiner, en amont des sessions, les rapports soumis à délibération ou de travailler sur des dossiers spécifiques.

Trois commissions organiques sont ainsi constituées entre lesquelles sont distribués tous les dossiers suivant leur objet : commissions des finances et de la planification; du développement économique du

numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé. S'y rajoutent une commission de contrôle et d'évaluation chargée de contrôler les établissements publics, agences et offices au capital duquel participe la collectivité ; une commission des compétences législatives et réglementaires ; une commission pour l'évolution statutaire de la Corse ; une commission chargée de la problématique de la violence ; une commission des affaires européennes ; une commission des politiques de santé publique.

### • Désignations à des organismes divers

Réunions des 16 janvier et 2 février 2018

Il s'agit pour l'Assemblée de désigner les conseillers devant siéger au sein d'organismes satellites de la CDC (agences et offices, sociétés d'économie mixte) ou d'organismes extérieurs dans lesquels elle doit être représentée. Cette année, du fait de la fusion, le nombre de ces organismes a considérablement augmenté pour dépasser les 250.

### • Adoption du règlement relatif à la formation des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse

Réunions des 28 et 29 mars 2018

Ce rapport avait pour objet de fixer les modalités d'exercice du droit à la formation garanti aux membres de l'Assemblée depuis la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité. Cette année, du fait de la fusion, l'accent est mis sur la prévention des conflits d'intérêts et la déontologie.

### • Adoption d'un régime de modulations des indemnités des conseillers au prorata de leur présence

Réunion du 16 janvier 2018

En application de la loi du 31 mars 2015, il convient de moduler l'indemnité allouée aux conseillers pour l'exercice de leur mandat en procédant à des retenues pour absences non justifiées aux séances publiques et réunions des commissions organiques.



## L'Assemblea di a Giuventù sur les rails !

Née en juillet 2016, installée en avril 2017 l'Assemblea di a Giuventù a atteint sa vitesse de croisière grâce à un engagement sans faille de ses membres durant toute l'année.

Saluée par le coprésident du groupe des jeunes eurodéputés au Parlement européen comme une institution sans équivalent en Europe, l'Assemblea di a Giuventù a pour objectif de faciliter l'expression de la jeunesse et sa consultation sur les principaux dossiers examinés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Parmi les dossiers étudiés en séance en 2018, l'Assemblea di a Giuventù a rendu un avis sur le « Pattu per a Giuventù » et examiné le projet de DSP visant à couvrir le territoire de la Corse en réseau haut débit. Deux sessions thématiques ont été consacrées au projet de réforme constitutionnelle d'une part et à l'audition de Me Henry Leclerc, juriste éminent et Président d'honneur de la ligue française des Droits de l'Homme d'autre part.

Dans le même esprit, les commissions ont procédé à plusieurs auditions : le professeur Gérard Bouchard, historien, sociologue et écrivain québécois, co-auteur d'un célèbre rapport, sur le thème de « l'interculturalisme, le regard québécois » ; Roccu Garoby, collaborateur de groupe au Parlement européen et porte-parole du mouvement Régions et Peuples Solidaires ou encore, la section corse de la ligue des Droits de l'Homme.

Ses membres ont aussi participé à plusieurs commissions ad hoc de l'Assemblée de Corse : Territoire zéro chômeur de longue durée, énergie thermique de la mer, politique de la pêche en Corse ; et au conseil d'administration du Centru di i Sporti e a Giuventù di Corsica.

L'Assemblea di a Giuventù a rencontré le conseil académique de la vie lycéenne et plusieurs conseils municipaux de jeunes en Corse. De même, elle a participé à l'installation du nouveau CESEC et à la réunion du cunsigliu pirmanentu corsu-sardu. Elle a participé au 3e forum des conseils municipaux de jeunes en Sardaigne, rencontrant à cette occasion des jeunes de Skopje, capitale de la Macédoine.

Enfin, une délégation a été reçue à Bruxelles, au Parlement européen, à l'invitation de l'eurodéputé sarde Renato SORU. Elle a pu visiter le Parlement, et l'antenne territoriale de la Collectivité de Corse auprès de l'UE, faire un point avec la chambre de commerce italo-belge sur les mobilités professionnelles offertes aux jeunes, et rencontrer deux parlementaires : Philippe Lamberts, coprésident du groupe des Verts et Brando Benifei, coprésident de l'intergroupe des jeunes députés.

4 séances publiques

18 réunions de commissions et groupes de travail

11 motions

28 questions orales

**Mandat** : 2 ans  
**Membres** : 62  
**Age** : de 16 à 25 ans.  
Principe de la parité,  
**4 collèges** : un collège de 21 étudiants désignés par les syndicats étudiants de l'université de Corse; un collège de 10 lycéens désignés par les représentants élus au conseil académique de la Vie Lycéenne ; un collège de 8 jeunes, désignés par les représentants des syndicats ayant participé aux élections prud'homales; un collège de 23 jeunes sélectionnés par un jury sur la base de candidatures individuelles.

# 03

PARTE

# E CUMMISSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



ASSEMBLEA DI  
CORSICA



## A Cummissione Permanente

Présidée par le Président de l'Assemblée de Corse, la Commission permanente est composée de 14 conseillers à l'Assemblée dont deux Vice-présidents. Ses membres sont élus au scrutin de liste et sont renouvelés tous les ans par une élection en assemblée.

La Commission permanente a pour rôle essentiel d'organiser les travaux et les débats de l'assemblée. Elle fixe l'ordre de passage des rapports et prévoit la répartition des temps de parole entre les groupes. Elle arrête la liste des questions orales

auxquelles les membres du Conseil exécutif sont appelés à répondre. Elle se prononce sur les demandes d'examen prioritaire des motions déposées à l'occasion de chaque séance.

Elle est également saisie, depuis la mise en œuvre de la modulation des indemnités de fonction des élus en cas d'absence non justifiées, des justificatifs produits par les intéressés et en apprécie la recevabilité. La Commission permanente s'est réunie à 12 reprises en 2018 au palais Lantivy d'Ajaccio.

La création de la Collectivité de Corse ouvrant un rôle délibérant à la commission permanente, l'élargissement des attributions qui vont lui être confiées en 2019 par l'Assemblée induira un changement de rythme et de nature de ses réunions.

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

#### Presidente

Jean-Guy TALAMONI

#### I 14 membri

Jean-François CASALTA,  
Mattea CASALTA (VP),  
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,  
Romain COLONNA,  
Christelle COMBETTE,

Isabelle FELICIAGGI  
Jean-Martin MONDOLONI,  
Nadine NIVAGGIONI,  
François ORLANDI,  
Paulu-Santu PARIGI,  
Laura-Maria POLI,  
Rosa PROSPERI,  
Petr'Antone TOMASI,  
Hyacinthe VANNI (VP)

## LES COMMISSIONS organiques et thématiques



### A Cunferenza di i Presidenti



Organe de type parlementaire, la conférence des présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse.

Organe de type parlementaire, la Conférence des Présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse. Elle réunit l'ensemble des Présidents de groupes politiques constitués à l'Assemblée de Corse.

Dans les mandatures précédentes, elle n'était pas fréquemment convoquée. C'était la commission permanente qui, la plupart du temps, intégrait cette dimension au titre de l'organisation de ses travaux. Depuis sa prise de fonctions, en 2016, le Président Talamoni a estimé plus judicieux de bien distinguer les rôles respectifs de ces deux instances : ce faisant, il n'a fait qu'anticiper sur la nouvelle Collectivité unifiée, et les pouvoirs délibérants attribués à la commission permanente, qui légitime cette clarification.

En 2018, la conférence des présidents s'est réunie à cinq reprises :

- Les 1<sup>er</sup> et 14 février pour échanger sur la réforme constitutionnelle,
- Le 20 mars pour la présentation du nouvel organigramme administratif de la Collectivité de Corse,
- Le 3 mai pour recevoir M. Hervé Morin, Président de l'Association des Régions de France, Président du Conseil Régional de Basse Normandie,
- Le 28 septembre, pour cadrer les conditions de l'audition de la Préfète de Corse en séance publique, au titre de l'activité des services de l'Etat,
- Le 19 décembre, pour instruire le rapport relatif au renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et aux modifications afférentes

En 2018, les commissions se sont réunies à 105 reprises dont 53 fois pour les commissions organiques et 52 fois pour les commissions thématiques et ad hoc.

#### Les commissions organiques

Les commissions organiques jouent un rôle charnière dans la préparation des séances publiques et de façon plus générale, le bon fonctionnement de l'institution : c'est dans leur cadre, en effet, que les élus peuvent se spécialiser sur des secteurs de compétences, s'imprégner des dossiers et demander aux services toutes les explications utiles. Chaque conseiller doit être membre d'une et d'une seule de ces commissions, et de même, chaque rapport inscrit à l'ordre du jour doit être instruit préalablement par une ou plusieurs de ces commissions.

#### Liste des commissions organiques

- Commission des finances et de la fiscalité
- Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé

#### Les commissions thématiques

Les commissions thématiques, qui peuvent elles aussi être saisies pour instruction de rapports ou motions, ont davantage de latitude pour organiser leur activité et procéder, notamment, à des séances d'auditions. Leurs champs d'action, valables sur toute la mandature, affirment les priorités politiques voulues par les élus.

#### Liste des commissions thématiques

- Commission pour les politiques de santé
- Commission des compétences législatives et réglementaires
- Commission pour l'évolution statutaire de la Corse
- Commission en charge des problématiques de violences en Corse
- Commission des affaires européennes
- Commission de contrôle

#### Les commissions ad hoc et groupes de travail

Les neuf commissions ad hoc ou groupes de travail, enfin, ont vocation à faire un état des lieux sur une question d'actualité, assorti le cas échéant de propositions.



105  
riunione

53  
Cummissione  
organiche

52

Cummissione  
tematiche è  
ad hoc



## L'ACTIVITE DES COMMISSIONS ORGANIQUES

### Cummissione di e finanze è di a fiscalità



16

Riunione

27,4

cartulari è muzione esaminati per riunione

79

Raporti è PV prudutti

69,4%

Livellu mezanu di presenza

Composée de 21 membres et présidée par Guy Armanet, la Commission des finances et de la fiscalité examine les rapports relevant des domaines suivants : projet de budget, budget supplémentaire et décisions modificatives, exécution et contrôle du budget.

Elle intervient également pour avis sur tout rapport ou tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou pouvant comporter une incidence financière directe ou indirecte.

Elle est saisie, enfin, pour toute question relative à l'organisation administrative et au patrimoine immobilier de la collectivité et celles intéressant les programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union Européenne.

En 2018, avec la création de la Collectivité de Corse, la Commission a centré son activité sur la consolidation des cadres budgétaires issus des trois anciennes institutions :

- simulation de leurs trajectoires budgétaires respectives,
- adoption du budget primitif avec l'ensemble des budgets annexes et primitifs des entités précédemment rattachées aux départements (laboratoires d'analyses du Cismonti et du Pumonti, centre thermal de Petrapola ou encore, Parc de la voirie du Pumonti, crèche Laetitia ;
- adoption des comptes administratifs des anciennes institutions et de leurs annexes ;
- adoption du budget supplémentaire commun.

**Président :** Guy ARMANET,  
**Vice-Président:** Paul LEONETTI,  
**Rapporteure :** Anne TOMASI

**Membres :** François BERNARDI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Isabelle FELICIAGGI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI, Jeanna STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

### Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Elle est composée de 21 membres et est saisie sur les rapports proposés par le Président du Conseil Exécutif de Corse ou de l'Assemblée de Corse qui relèvent des domaines suivants : l'agriculture et développement rural, le tourisme, l'industrie, le commerce, l'artisanat, la forêt, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, les télécommunications et les technologies de l'information, les transports (organisation et infrastructures), la politique de revitalisation de l'intérieur, l'urbanisme et les aménagements urbains, les équipements communaux et intercommunaux, l'environnement, les incendies, le traitement des déchets, la gestion des ressources hydrauliques, l'observatoire et les statistiques de la conjoncture économique, la croissance et l'emploi.

Dans le cadre des travaux thématiques de la commission, la Présidente Nadine Nivaggioni, mandatée par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, a pris l'initiative d'organiser des réunions, afin d'entendre des représentants extérieurs.

Ainsi, les commissaires ont-ils procédé à l'audition des représentants des forces vives du territoire de l'Orezza, afin de préparer la future concession d'exploitation des Eaux d'Orezza. Les travaux de la commission sur ce thème, entamés en 2018, se poursuivront en 2019, pour aboutir à la désignation d'un concessionnaire.

Il est à noter que la Communauté des Communes de Castagniccia-Casinca s'étant positionnée par délibération pour étudier la possibilité de faire acte de candidature, il a été décidé de ne pas procéder à l'audition des élus de la microrégion afin de ne pas fausser la procédure de mise en concurrence.



21

Riunione

7,4

Cartulari è muzione esaminati per riunione

83

Raporti è PV prudutti

80%

Livellu mezanu di presenza

**Présidente :**  
Nadine NIVAGGIONI,  
**Vice-Président :**  
Paulu Santu PARIGI  
**Rapporteure :**  
Julie GUISEPPI  
**Membres :** Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Pierre-Joseph FILIPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Rosa PROSPERI





### La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Cette commission est composée de 21 membres et est présidée par Laura Maria POLI.

Créée en Janvier 2018, elle a hérité de l'intégralité des compétences de l'ancienne Commission du Développement Social et Culturel de la Collectivité Territoriale de Corse. Toutefois, la création de la Collectivité de Corse lui confère un champ d'intervention considérablement élargi, puisque la commission est également compétente dans les domaines du social et de l'action sanitaire médico-sociale, domaines relevant précédemment des conseils départementaux.

Durant cette première année de mandature, la commission a eu à examiner un nombre sensiblement plus élevé de rapports que la précédente Commission du Développement Social et Culturel (140 rapports et 6 motions pour 13 réunions contre 75 rapports et 4 motions pour 19 réunions en 2016).

Le nombre de rapports relevant d'une part, du social et du sanitaire et social, et d'autre part, traduisant les orientations nouvelles de la CDC en matière de politique de Formation, d'Education et en direction de la Jeunesse, explique pour l'essentiel cette augmentation.

La commission a également innové en instituant la pratique de réunions conjointes, soit avec la Commission des Politiques de Santé de la CDC soit avec la Commission Education, Formation, Jeunesse du CE-SEC.

Outre les thématiques déjà citées, ont également orienté les travaux de la commission :

- L'enseignement secondaire (cadre normatif spécifique)
- L'enseignement universitaire (carte des formations)
- La lutte contre la précarité
- Langue et culture corses.



13 Riunione

146 cartulari è muzione esaminati

**Présidente** : Laura-Maria POLI,  
**Vice-Présidente** : Marie SIMEONI  
**Rapporteuse** : Anne Laure SANTUCCI  
**Membres** : Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, François BENEDETTI, Jean-François CASALTA,

Pascal CARLOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Pierre-Jean LUCIANI, Chantal PEDINIELLI, Juliette PONZEVERA, Catherine RIERA, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI

## L'ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE TEMATICHE

### La Commission de Contrôle : le non-recours aux aides sociales à l'étude en 2018

La commission de contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financé par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité. Sa présidence est traditionnellement proposée à un élu de l'opposition.

L'année 2018 étant celle du démarrage de la Collectivité de Corse, un certain décalage est apparu concernant l'activation de la Commission de contrôle. Celle-ci, par conséquent, ne s'est réunie qu'à deux reprises :

- Le 2 février, pour procéder à son installation (élection du bureau et propositions de méthodologie),
- Le 21 décembre, pour déterminer un premier thème de travail. Le Président de la commission, Jean-Martin Mondoloni a proposé de s'intéresser aux aides sociales et notamment, à la pratique du «non recours» conduisant à une sous-utilisation des crédits publics mis en œuvre au titre des politiques sociales de la Collectivité de Corse, de l'Etat et des organismes sociaux. Cette proposition ayant été approuvée à l'unanimité, la commission a pu définir le calendrier des auditions qui auront lieu au premier semestre 2019.



2

Riunione

69%

Taux d'assiduité

**Président** : Jean-Martin MONDOLONI  
**Vice-Présidente** : Anne TOMASI  
**Rapporteur** : François BERNARDI  
**Membres** : BENEDETTI François, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, COMBETTE Christelle, GUISEPPI Julie, MINICONI Paul, ORLANDI François, POLI Antoine, POZZO DI BORGIO Louis, PUCCI Joseph, SIMONI Pascale

### Le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques

Le Comité de l'Evaluation des politiques publiques a pour mission d'assurer le pilotage des évaluations décidées par l'Assemblée de Corse et la validation de leurs différentes phases. Installé en 2016, il représente une instance pionnière au niveau de la Corse.

Conformément aux délibérations de l'Assemblée de Corse, ce Comité est présidé par le Président de la Commission des Finances et de la Fiscalité, Guy Armanet. Il est par ailleurs composé de 32 membres et organisé autour de trois collèges.

Sous la mandature précédente, le comité avait choisi d'évaluer le PEI, dispositif emblématique de par sa conception partenariale associant l'Etat, la CTC et les principales collectivités insulaires, le volume considérable des crédits publics mobilisés, ses enjeux (rattraper un retard d'équipements structurants séculaire) et sa durée d'application (vingt ans).

En 2018, année de la fusion, le comité ne pouvait concrètement engager l'évaluation des politiques publiques de la nouvelle collectivité ; en revanche, son rôle s'avèrera déterminant dans les années à venir, pour contribuer à une gestion efficace des moyens publics autant que répondre aux attentes de la population.

- Le 1er collège de 12 membres représente les élus : à ce titre, ont été désignés par l'Assemblée de Corse pour y siéger Mmes Valérie BOZZI, Jeanne STROMBONI et Anne TOMASI, MM. Guy ARMANET, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Paul MINICON, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO et Petr'Antone TOMASI.
- Le 2ème collège de 8 membres représente l'administration.
- Le 3ème collège de 12 membres représente les autres parties prenantes, partenaires, bénéficiaires et acteurs internes et externes des politiques évaluées, en fonction du thème abordé.

## La commission pour l'évolution statutaire de la Corse

6

Riunione

14

membri

Suite aux élections de décembre 2017, la majorité territoriale a souhaité la création d'une commission dont les travaux seraient dédiés à l'évolution du statut de la Corse, notamment dans le cadre de la révision de la Constitution annoncée par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa visite en Corse le 7 février 2018.

Cette commission, composée de 14 membres et présidée par Petr'Antone Tomasi, a assuré, au niveau de l'organe délibérant, durant le premier trimestre 2018, le pilotage des débats relatifs au statut constitutionnel de la Corse. A cet effet, elle a élargi ses travaux aux membres de la Commission des compétences législatives et réglementaires, instance qui, depuis deux mandatures, travaillait déjà sur l'amélioration et la modernisation du cadre institutionnel et constitutionnel de la Corse.

La Commission pour l'évolution statutaire s'est réunie à six reprises dans le cadre de cette révision constitutionnelle, en commençant par l'audition du Professeur Wanda Mastor venue présenter son rapport « Pour un statut constitutionnel de la Corse », réalisé suite à une commande du Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni.

Les travaux de la commission ont conduit au dépôt d'une proposition de texte du Président Petr'Antone Tomasi à l'Assemblée de Corse. Celle-ci avait vocation à converger dans le cadre d'un texte commun avec celui présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Ce texte reprend dans ses grandes lignes la notion d'autonomie, les motivations justifiant un article spécifique, la capacité à intervenir dans le domaine de la loi et du règlement, le noyau dur des matières ayant vocation à être sanctuarisées au sein du texte constitutionnel (fiscalité, protection du patrimoine foncier, promotion et sauvegarde du patrimoine linguistique, développement économique, social et accès à l'emploi, aménagement du territoire, éducation, santé publique).

L'Assemblée de Corse a adopté le 8 mars 2018 par 48 votes pour et 15 contre, la délibération n° 18/042 portant sur l'inscription dans la Constitution d'un article spécifique consacré à la Corse, reprenant en grande partie la proposition de texte de la Commission pour l'évolution statutaire de la Corse.

La Commission pour l'évolution statutaire de la Corse a également préconisé d'adopter à la proposition d'un article constitutionnel, une déclaration solennelle pour la reconnaissance des droits du peuple corse, déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, qui a fait l'objet d'un avis très majoritaire au sein de la commission. Cette résolution a été adoptée par délibération n° 18/043, le 8 mars 2018 par l'Assemblée de Corse (48 votes pour, 1 contre et 14 non-participations).

Dans le droit fil de ces votes, Petr'Antone Tomasi et Jean-François Casalta ont contribué, avec les trois députés nationalistes, MM. Jean-Félix Acquaviva, Michel Castellani et Paul André Colombani, à la rédaction de certains amendements sur les 200 déposés dans le cadre de l'examen du projet de loi constitutionnelle dont l'article 16 consacré à la Corse (proposé par le gouvernement et largement en deça du projet d'article acté par la délibération supra-citée), lors de l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale en juillet 2018. En raison de l'affaire « Benalla », le projet de loi constitutionnelle a été reporté sine die.

**Président** : Petr'Antone TOMASI,  
**Vice-Présidente** : Julia TIBERI,  
**Rapporteur** : Jean-François CASALTA  
**Membres** : Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA

## La commission des compétences législatives et réglementaires

La commission des compétences législatives et réglementaires (CCLR) a été créée en janvier 2010 par l'Assemblée de Corse afin de réfléchir à des axes de propositions institutionnelles et constitutionnelles pour l'île.

Composée de 14 membres, la commission, présidée par Jean-François Casalta, a pour mission d'étudier tout rapport ou motion relevant de l'exercice du pouvoir normatif prévu à l'article L 4424-16 du Code général des collectivités territoriales. Durant l'année 2018, outre sa participation à la rédaction de l'article constitutionnel spécifique à la Corse, elle a essentiellement axé ses travaux sur les dossiers suivants :

- **Stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales** formalisant des demandes d'adaptations législatives relatives à l'aménagement commercial.

- **Avis concernant le projet de décret sur les SDAGE et les SAGE modifiant le code de l'environnement et le CGCT**, le comité de bassin prenant en charge la mission d'appui technique et la commission locale de l'eau soumettant le projet de SAGE à l'Assemblée de Corse.

- **Distinction entre différents types de résidences secondaires au regard du mode d'acquisition de la propriété**. En concertation avec les députés nationalistes, cette délibération a notamment donné lieu à un dépôt d'amendements à l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019. L'amendement 1574 et son sous-amendement 2611 relatifs à l'exclusion du CIIC (crédit d'impôt pour les investissements réalisés et exploités en Corse par les PME et TPE) à partir du 1er janvier 2019, de la location ou la gestion saisonnières de meublés de tourisme en Corse (abattement de 30% pour la construction d'une résidence secondaire destinée à la location meublée sur une durée minimum de 5 ans) ont été adoptés

**Président** : Jean-François CASALTA,  
**Vice-Présidente** : Laura FURIOLI,  
**Rapporteur** : Petr'Antone TOMASI  
**Membres** : Valérie BOZZI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Julie GUISEPPI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI

par l'Assemblée nationale, en vote définitif, le 20 décembre 2018.

En outre, un travail conjugué entre les députés insulaires, le Conseil exécutif de Corse (mise en place d'une zone fiscale prioritaire de montagne), l'Assemblée de Corse (statut fiscal et social pour la Corse), les offices et agences de la CDC et la CCLR, soutenu par Bruno Le Maire, ministre de l'économie, a permis que certains dispositifs fiscaux en faveur des entreprises corses, proposés par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, soient adoptés par l'Assemblée nationale, en vote définitif, le 20 décembre 2018.

Ils concernent le classement de la Corse en Zone de Développement Prioritaire et la majoration des taux du crédit d'impôt recherche à hauteur de 50 % et du crédit d'impôt innovation à hauteur de 40 %, pour les exploitations situées dans l'île.

S'agissant du classement de la Corse en ZDP, cette mesure entre en vigueur le 1er janvier 2019, sachant que la loi de finances a été promulguée le 28 décembre et publiée au JORF le 30 décembre 2018.

S'agissant des crédits d'impôt, l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs est conditionnée à l'obtention d'une réponse favorable de la Commission européenne quant à leur conformité en matière d'aides d'État et sera donc fixée ultérieurement.

- **Propositions visant à une meilleure prise en charge des déplacements médicaux sur le continent**.

Le travail réalisé par la Commission en concertation avec le CESEC et les députés nationalistes ont permis la réalisation d'une proposition de loi n° 1346 portant sur le rétablissement de la continuité des soins en matière de déplacements médicaux depuis la Corse vers le continent.

- **Assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété** (motion déposée par Marie-Anne Pieri au nom du groupe « Per l'Avvene »).

## La Commission des affaires européennes

5

Riunione

**Président** : Petr'Antone TOMASI  
**Vice-Président** : Michel GIRASCHI  
**Rapporteure** : Paola MOSCA  
 Membres : Véronique ARRIGHI, Marcel CESARI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Anne PIERI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI

Tout au long de l'année 2018, il a avant tout été question de l'avenir de la politique de cohésion et de la politique agricole commune après 2020. La commission a par ailleurs été informée des actions menées par le Conseil permanent corso-sarde et consultée pour ce qui est des projets de cette instance.

Une coopération à l'internationale a été examinée, portant sur un projet d'échanges entre la Corse et la Bulgarie pour la période 2018-2019, plus précisément entre le Centre d'Art Polyphonique, l'Institut Français en Bulgarie et le Ministère bulgare de la Culture.

Il a enfin été discuté des perspectives en matière d'affaires européennes et de coopération internationale.

## La Commission en charge de réfléchir aux problématiques de violences en Corse

Elle compte 14 membres, représentant l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, et est présidée par Anne-Laure Santucci. La commission s'est réunie à deux reprises en 2018.

Le 2 février, pour adopter les orientations de travail pour la mandature, autour de quatre axes, grandement liés entre eux :

- Violences faites aux femmes, et création d'un outil type observatoire des violences,
- Criminalité économique,
- Communautarisme et difficultés d'intégration,
- Jeunesse et problèmes liés notamment à la drogue.

Le 27 juillet 2018, conjointement avec la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé, pour étudier la motion de M. Poli relative à la création d'un observatoire des violences faites aux femmes. La motion a été adoptée à l'unanimité par la commission, et fera l'objet de travaux concrets dès 2019.

**Présidente** : Anne-Laure SANTUCCI,  
**Vice-Présidente** : Chantal PEDINIELLI, **Rapporteure** Marie SIMEONI  
**Membres** : Vanina ANGELINI-BURESI, Pascal CARLOTTI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jeanne STROMBONI

## La Commission des Politiques de Santé

Cette commission est composée de 14 membres et est présidée par Mme Danielle ANTONINI. Elle s'est réunie 7 fois au cours de l'année 2018.

La commission a mené l'ensemble de ses travaux avec la volonté de faire émerger et de promouvoir des solutions pratiques et pouvant être mises en œuvre à court ou à moyen terme, concernant différentes problématiques majeures de la santé en Corse :

- La lutte contre le renoncement et l'amélioration de l'accès aux soins ainsi que les réponses à apporter face au risque de déserts médicaux, principalement en zone rurale,
- Projet de centre de coordination des prises en charges des maladies neurodégénératives et apparentés de Corse (aides et aidants),
- Les déplacements médicaux vers le continent ou en Corse et leur prise en charge, pour les malades et leurs accompagnants (proposition de loi N°1346 des députés de Corse).

### De nombreuses auditions

Les travaux de la commission se sont tenus sur la base d'un très grand nombre d'auditions qui ont permis de confronter pour chacune des deux thématiques majeures, les points de vue des principaux acteurs et/ou observateurs de la santé en Corse : ARS, Ordre des Médecins, URPS, Commission du CESEC, représentants des ambulanciers, associations, praticiens.

Au cours de ses travaux, la commission a invité les conseillères exécutives Bianca Fazi et Josepha Giacometti et les députés de Corse.

La commission a, de surcroît, instruit plusieurs motions rentrant dans ce domaine, notamment celle demandant la prise en compte des spécificités de la Corse dans les politiques de santé publique, de façon à assurer l'égalité de sa population en matière d'accès aux soins.

7

Riunione

**Présidente** : Danielle ANTONINI,  
**Vice-Président** : François BENEDETTI,  
**Rapporteure** : Muriel FAGNI  
**Membres** : François BERNARDI, Mattea CASALTA, Catherine CONGNETTI-TURCHINI, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Paul LEONETTI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Anne TOMASI

# 04

PARTE

# U SECRETARIATU GENERALE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



## Cumpusizione

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse reflète, par sa structuration autant que son positionnement dans l'organigramme global ou par ses effectifs propres, le statut particulier de l'organe délibérant de la Collectivité.

En effet, outre les missions administratives et techniques habituellement exercées par les services de ce type (assurer les convocations et le bon déroulement des séances publiques et des commissions, établir les dossiers de séance, application du règlement intérieur, mettre en forme les délibérations, tenir à jour les états de présence et de remboursements), il apporte une contribution croissante en termes d'aide à la décision aux présidents et rapporteurs des commissions, comme il est amené à intervenir de plus en plus auprès des élus pour faciliter les conditions d'exercice de leur mandat.

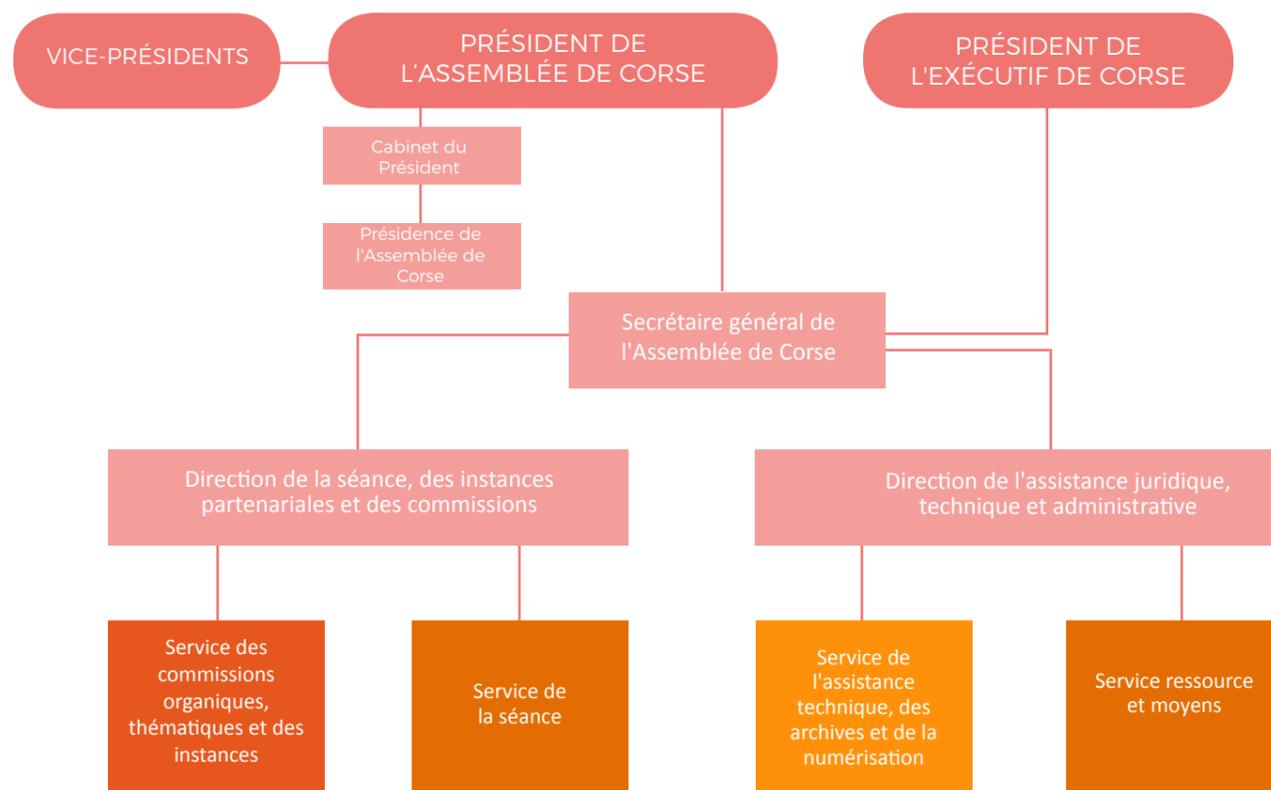
Au pôle opérationnel initial, sont venus s'ajouter au fur et à mesure de l'évolution des compétences, des responsabilités et des ordres du jour des élus de l'assemblée, un pôle fonctionnel, un pôle technique et un pôle juridique et administratif qui ont été érigés en autant de services, regroupés sous deux directions.

Regroupant 30 agents (11 de catégorie A, 13 de catégorie B et 6 de catégorie C), le secrétariat général reflète, par la diversité de ses métiers administratifs (attachés et assistants de commission, rédaction des convocations, mise en forme des délibérations et amendements) ou techniques (tels que les huissiers, la reprographie, la sténotypie, la régie audiovisuelle), autant que par la polyvalence inhérente à la plupart de ses postes, le rôle spécifique exercé par l'Assemblée de Corse.

## BILAN DES ACTIVITÉS PAR DIRECTION

### Le Secrétaire Général

En plus du binôme d'assistantes de direction, plusieurs fonctions sont directement rattachées au secrétaire général. Il s'agit, notamment, de la communication et de l'accueil du public.



#### La communication institutionnelle

Dans la perspective de la création de la Collectivité unie, un poste de chargée de communication a été ouvert, pour assurer la diffusion de l'information autour de l'activité de l'assemblée délibérante et de ses commissions, en lien avec la direction de la communication et le cabinet du Président de l'Assemblée de Corse.

Dans ce cadre, la chargée de communication de l'Assemblée de Corse assure :

- la tenue et la mise à jour régulière des sites de l'Assemblée de Corse, de l'Assemblea di a Giuventù et de l'Assemblea di i Zitelli
- les relations avec les médias concernant l'activité de l'Assemblée et de ses commissions,
- la rédaction de notes d'information ou communiqués de presse,
- la réalisation et la publication de tous documents ou supports d'information et de communication,
- la présence de ces institutions sur les réseaux sociaux.

#### LE SITE WEB

Le site internet de l'Assemblée de Corse [www.isula.corsica/assemblea](http://www.isula.corsica/assemblea) propose en ligne, la totalité des travaux parlementaires (rapports, questions orales et écrites, motions, délibérations, comptes rendus in extenso, etc) et de l'information sur les travaux ainsi que l'actualité du Président et de l'Assemblée de Corse. Il offre également la possibilité de suivre les séances publiques en direct.

On y trouve des informations sur les 63 conseillers à l'Assemblée de Corse et les groupes politiques (leur composition, contributions et contacts). La charte de l'élu et le guide pratique sont accessibles en téléchargement.

Les temps forts, le calendrier des commissions, permanente, organiques et ad hoc et des vidéos apparaissent sur la page d'accueil. Le site comporte également des pages d'information sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée de Corse ainsi que sur l'histoire et le patrimoine.

#### LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2018

**Facebook** : 1521 ont aimé la page de l'Assemblée de Corse et 1375 s'y sont abonnés – 283 publications. Les séances publiques y sont diffusées en direct

**Twitter** : 1427 nouveaux abonnés, 38 235 visites du profil, 606 tweets

Le développement de cette compétence au sein du secrétariat général participe d'une volonté d'ouverture de l'institution vers la population, en contribuant à mieux la faire connaître dans une phase de fusion particulièrement complexe.



**6979**

abonnés à la page Facebook de l'Assemblée

**5683**

abonnés à la page twitter de l'Assemblée

**162 015**

page consultées en 2018 sur le site [www.isula.corsica/assemblea](http://www.isula.corsica/assemblea)





**1100**

visiteurs pendant les journées du patrimoine

**17**

visites scolaires

**510**

élèves accueillis

### L'accueil du public

La politique d'accueil du public à l'Assemblée de Corse contribue, elle aussi, à l'ouverture de cette institution sur son environnement social, et notamment auprès de jeunes générations. Un agent de catégorie A assure cette mission.

- LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Participation au dispositif global mis en œuvre par la Collectivité.

12 visites du bâtiment dédié aux travaux de l'Assemblée de Corse (salle des délibérations et bureau du Président de l'Assemblée de Corse notamment).

Nombre de personnes accueillies sur l'Hôtel de la CdC : 1100 personnes

Nombre de personnes accueillies pour la partie « visites » uniquement: 630 personnes

L'histoire de l'Hôtel de Région et de la Collectivité de Corse, ainsi que le rôle du Président et les évolutions institutionnelles récentes, ont été les thèmes principaux abordés lors de ces journées.

- VISITES DE SCOLAIRES

Ces visites ont permis aux élèves de visiter les jardins et les locaux, en particulier la salle des délibérations, et d'échanger avec le président de l'Assemblée de Corse sur la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et ses orientations stratégiques.

- LES DÉLÉGATIONS OU GROUPES

Régulièrement, des groupes spécialisés sont accueillis dans l'hémicycle pour une présentation du statut particulier et des institutions de la Corse.

On peut citer, à cet égard, la venue d'une délégation de hauts-fonctionnaires et universitaires de Corée du Sud, dans le cadre d'une découverte des statuts des régions insulaires européennes ; ou encore, d'une délégation d'élus locaux, acteurs économiques ou culturels de Sardaigne.



Les élèves du collège Arthur Giovanni à la découverte des institutions de la Corse



Le public prend place dans l'hémicycle pendant les journées du patrimoine



## Direction de la séance, des instances partenariales et des commissions

La direction assure l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses différentes instances. Deux services constituent cette direction : le premier (service de la séance) se retrouve, fût-ce à effectif plus réduit, dans l'ensemble des régions de droit commun, tandis que le second (service des commissions et des instances partenariales) révèle l'évolution vers un fonctionnement de type parlementaire.

### Service des commissions et des instances partenariales

Le secrétariat général assure le secrétariat des commissions organiques, thématiques ou ad hoc évoquées supra avec des équipes composées, selon un format type d'un attaché, d'un assistant et d'un secrétaire.

### Missions prioritaires

- Assurer le bon fonctionnement des commissions tant organiques que thématiques,
- Contribuer à l'amélioration et la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives,
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

- FONCTIONNEMENT RÉGULIER DES COMMISSIONS

Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée ont assuré l'organisation des 105 réunions tenues au cours de l'année 2018.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les fonctions suivantes: relations avec les présidents et membres des commissions, réservations des salles, liaison avec les services techniques, convocations, communication de documents et des modifications de dates, de lieux ou d'ordre du jour, prise de connaissance des dossiers de

l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou du Président de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

- VALORISATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les personnels d'encadrement du service rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports des commissions destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Enfin, le service a été étroitement associé à la réflexion conduite en interne sur les adaptations et améliorations à prévoir pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organe parlementaire dans le cadre de la future Collectivité de Corse.

- L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

Le secrétariat général assure le secrétariat de l'Assemblée di a Giuventù. Un cadre qualifié est affecté à l'organisation, à la préparation et au suivi de l'activité de cet organe consultatif de la Collectivité de Corse; et du fait de l'importance de ces missions comme de leur montée en charge rapide, un renforcement de l'effectif a été demandé.

- U CUNSIGLIU PERMANENTU CORSU-SARDU

Le secrétariat général assure, en liaison avec le secrétariat général du Consiglio Regionale di Sardegna et les cabinets des deux co-Présidents, l'organisation, la préparation et le suivi des réunions du conseil permanent Corso-Sarde et de ses décisions. Un cadre de catégorie A est affecté à cette mission, qui nécessite une implication soutenue compte tenu des différences de localisation, de langue, de rythme d'activité et d'organisation de ces deux institutions délibérantes.

## Zoom sur l'Assemblea di i Zitelli

Le secrétariat général assure la conception, l'organisation, la préparation et le suivi de l'assemblée des enfants, qui se déroule chaque année à la fin du premier semestre.

L'Assemblée des Enfants a pour but d'initier les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les citoyens de demain, aux bases de la démocratie. La Collectivité de Corse est tout naturellement portée à s'investir dans ce sens, et l'Assemblée de Corse est donc l'espace civique approprié pour cette « école de la citoyenneté » à l'échelle de la Corse. Ainsi, les élèves sont amenés à travailler en classe pour rédiger des questions orales et motions, et, par la suite, sont accueillis sur une journée complète au sein de l'Hôtel de la CdC, pour enchaîner réunions de commission, séance des questions orales et vote de motions.

### L'édition 2018

La motion lauréate, présentée par la classe de 6ème du collège de Moltifao, et relative à la création d'une plate-forme ou coopérative de distribution de denrées alimentaires produites sur l'île à destination des cantines scolaires, a été reprise par l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité lors de sa session des 28 et 29 juin 2018.

- 60 délégués juniors élus, par binômes paritaires
- 60 questions orales déposées, chacune en langues française et corse
- 30 motions déposées, chacune en langues française et corse
- Un jury de sélection
- 3 réunions de commission et 1 séance plénière organisées le 7 juin 2018
- 



## Service de la séance

Le service de la Séance assure de nombreuses tâches :

- La réception et l'enregistrement des saisines du Conseil exécutif de Corse,
- La réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site,
- L'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour,
- La constitution des dossiers de bases pour les présidents et directeurs (DGS, directeurs de cabinet...)
- L'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services,
- La gestion du public et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public).
- L'organisation et le suivi des commissions et des instances avec restitution des travaux,
- La gestion des huissiers de séance,
- Le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs et des amendements),
- La mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ; la transmission au contrôle de légalité et la diffusion aux services concernés. Enfin la mise à disposition des textes adoptés sur le site INTRANET de la collectivité ainsi que leur diffusion à destination du public à travers le site de la Collectivité de Corse,
- L'archivage des principaux documents produits par l'Assemblée (notamment rapports, questions orales, motions, délibérations, comptes rendus in extenso).



A cet effet, il se compose d'une équipe administrative de quatre agents (B ou C), qui assurent également les permanences des séances publiques, d'un binôme d'huissiers (exerçant, en dehors de celles-ci, d'autres missions), et il se voit renforcé, pendant les temps des séances publiques, par plusieurs cadres de catégorie A.

### 250 désignations dans les instances de la Collectivité et les organismes extérieurs

Depuis le début 2018, un agent (B), issu du secrétariat général de l'ancien conseil départemental du Pumonti a été affecté, par lettre de mission, au

suivi des représentations de l'Assemblée de Corse dans les autres instances de la Collectivité et dans les organismes extérieurs. En effet, le tableau consolidé de ces désignations s'est accru de façon notable avec la fusion, dépassant le chiffre de 250.

Les conseillers ont, d'ailleurs, soulevé les problèmes posés par la multiplicité et la diversité des obligations en résultant. Afin de faciliter la gestion de ces obligations, pour le moment à droit constant, il a été convenu de mettre en place un agenda de suivi des différentes réunions.

## Direction de l'assistance juridique, technique et administrative

Cette direction regroupe les fonctions support qui, sans constituer des administrations concurrentes aux services généraux de la Collectivité, n'en nécessitent pas moins la disposition de compétences qualifiées. Il s'agit, d'une part, des moyens techniques et du processus de dématérialisation (service de l'assistance technique, des archives et de la numérisation) et d'autre part, de la gestion des ressources humaines et budgétaires internes, mais aussi de la gestion des moyens contribuant aux conditions d'exercice du mandat électif (service ressources et moyens).

### Service de l'assistance technique, des archives et de la numérisation

La première mission du service de l'assistance technique consiste à assurer l'organisation technique des séances de l'Assemblée de Corse (reprographie, régie audiovisuelle, sténotypie des débats).

Quatre pôles constituent ce service : le pôle de sténotypie, le pôle de la reprographie, celui de la régie et le pôle de la dématérialisation.

De nombreuses tâches sont liées à cette mission, à savoir :

- La reprographie des rapports du Conseil exécutif, des rapports des commissions de l'Assemblée, les avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, les recueils des questions orales, des motions et des amendements, les comptes rendus in extenso des débats de l'Assemblée ;
- La gestion de la régie audiovisuelle, pour les assemblées générales du CESEC, les sessions de l'Assemblée de Corse, les sessions de l'Assemblea di Zitelli et celles de l'Assemblea di a Giuventù ;
- La prise et la retranscription en sténotypie des débats de l'Assemblée de Corse ; la correction et la mise en forme des comptes rendus in extenso, puis leur transmission aux groupes politiques de l'Assemblée, aux conseillers exécutifs, aux cabinets du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse ;
- La dématérialisation des délibérations de l'Assemblée de Corse consistant à les scanner pour le site Intranet de la Collectivité de Corse et les rendre accessibles pour les services de la CdC ;
- La transmission des rapports du Conseil exécutif et des délibérations de l'Assemblée de Corse pour publication sur le site Internet de la CdC (www.isula.corsica) en liaison avec la Direction de la Communication, ainsi que la publication des délibérations de l'Assemblée de Corse sur le site Assemblea di Corsica ;
- La préparation et la gestion technique, au titre de la Présidence de l'Assemblée, des réunions de commissions organisées en téléprésence ou visioconférence.

**21**  
comptes rendus  
in extenso

**4157**  
pages de comptes rendus  
in extenso

**451**  
rapports du Président du  
Conseil Exécutif de Corse  
et du président de l'Assemblée  
de Corse

**69**  
recueils divers  
d'amendements

**72**  
avis du CESEC

**274**  
rapports de commissions

**242**  
heures d'enregistrement  
des sessions

**50**  
heures d'enregistrement  
des sessions du CESC

**16**  
heures d'enregistrements  
Assemblea di a Giuventù

### Service ressources et moyens

#### • LE PÔLE JURIDIQUE

Celui-ci assure des missions de conseil qui au cours de cet exercice ont été principalement axées sur l'évolution institutionnelle liée à la fusion des trois collectivités et à l'élaboration du nouveau règlement intérieur, la veille juridique sur l'ensemble des évolutions institutionnelles, juridiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, il signale en amont les éventuelles situations de conflits d'intérêts qui pourraient résulter d'une participation à un débat ou un vote, quand il en a connaissance et rappelle, quand cela s'avère nécessaire, les règles en termes d'incompatibilités. Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fonds documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

Enfin, ce pôle assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes questions relatives à la gestion des personnels, comme le recensement des heures supplémentaires, l'évaluation des besoins

de formation collective et l'organisation de réunions d'information à destination des personnels. Les modifications induites par la réforme institutionnelle ont conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre (en cours d'achèvement) d'un nouvel organigramme présenté à l'ensemble du Secrétariat Général. Ce pôle est également, de manière plus limitée, le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

#### • LE PÔLE SERVICE AUX ELUS

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu. Ainsi, il a, au cours de l'année 2018, accompagné le Président de l'Assemblée de Corse dans la procédure d'élaboration du plan de formation voté, conformément à la loi, en début de mandature et pris en charge les différentes actions de formation individuelles ou collectives dont les conseillers à l'Assemblée de Corse ont bénéficié dans le cadre de leurs droits spécifiques.

Ce service aux élus est enfin chargé de la gestion des déplacements des membres de l'assemblée délibérante et de l'Assemblea di a Giuventù pour ce qui concerne les réservations de titres de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, aux repas et nuitées.



**15 041€**  
consacrés à la formation des élus

**31**  
journées de formation

**92 226 km**

parcourus par les élus et pris en charge  
par l'Assemblée de Corse

**136 500€**  
de frais remboursés par l'Assemblée de  
Corse (déplacements)

## L'autre activité

La création d'une nouvelle Collectivité aura, de façon globale, constitué l'enjeu majeur de l'activité du secrétariat général en 2018. Trois institutions étaient, en effet, concernées par la fusion :

- une à statut particulier (la CTC)
- et deux relevant du droit commun (les conseils départementaux).

Dans la mesure où c'est le modèle organisationnel de la CTC, avec son bicéphalisme organe délibérant / organe exécutif, et aussi plusieurs organes consultatifs, qui a été retenu, le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, plus étoffé que les deux autres et déjà suffisamment rôdé à ce mode original de fonctionnement, a donc été choisi comme outil de référence.

Dans ce contexte, une lecture dynamique de son activité doit viser à :

- > retracer la préparation de la collectivité unie, dans laquelle les trois secrétariats généraux se sont fortement impliqués,
- > rendre compte de l'installation de la mandature au cours de la première année de fonctionnement,
- > projeter sa propre organisation sur les conditions d'un fonctionnement durable des institutions nouvelles de la Corse.

### La préparation de la fusion

L'Assemblée de Corse devait tenir sa première réunion le 2 janvier, et procéder à cette occasion à la désignation des organes directionnels de la Collectivité. Cela a nécessité un effort de préparation engagé dès le second semestre 2017 dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les trois secrétariats généraux, sous l'égide de la mission de préfiguration. Ce groupe de travail, suivi aussi par les cabinets, s'est élargi en tant que de besoin à d'autres groupes support (ex. communication), avec des points d'information réguliers du directeur général des services.

Il a tenu une quinzaine de réunions, 1 séminaire, 2 formations assurées par des intervenants du CNFPT et de l'Assemblée des Départements de France.

Il a commencé par une mise en commun des organigrammes, des procédures et règles de fonctionnement au titre des 3 collectivités de rattachement, de façon à favoriser l'acquisition d'une culture commune.

Il s'est centré, ensuite, sur la préparation de la séance d'installation : diffusion de l'information aux candidats, recensement des informations auprès des élus (coordonnées, conflits d'intérêts), rédaction des documents remis en séance (mallette de l'élu, contenus) ; déroulé de séance et formalisation de certaines procédures (opérations de vote) ; participation à la gestion des invitations et leur répartition dans les endroits affectés à cet effet ; mobilisation des personnels requis et affectation des missions.

Il a, enfin, engagé certains prolongements : préparation d'un projet de règlement intérieur consolidé ; recensement des organismes dans lesquels l'assemblée doit être représentée, tableau des désignations ; conception d'une charte de déontologie, d'une méthode d'information / de formation des conseillers ; conception d'une charte des bonnes pratiques harmonisant les règles de gestion des moyens des groupes ; rédaction d'un projet de rapport relatif aux attributions de la commission permanente et à la répartition des ordres du jour en découlant.

Dans le même esprit, il a proposé une actualisation de son organigramme, intégrant déjà la fusion.

### L'installation de la mandature

La contribution du secrétariat général peut s'analyser sous quatre aspects :

L'organisation des séances d'installation des 2 et 16 janvier 2018, consacrées à l'élection des responsables de l'Assemblée (Président, Commission permanente et Vice-présidents) et de l'Exécutif (Président et Conseillers exécutifs) ; aux délégations accordées au Président du Conseil exécutif de Corse ; à l'adoption du règlement intérieur ; à la constitution des groupes politiques ; à la constitution des commissions organiques et des commissions thématiques ; aux désignations dans les établissements publics et société d'économie mixte, à la CAO et à la CDSP ; aux désignations dans les organismes divers.

L'adaptation aux choix organisationnels de la mandature : en répartissant ses ressources en fonction des nouvelles commissions ad hoc.

La participation à la mise en œuvre de dispositifs communs : ex. système unifié de réception et d'envoi des rapports aux élus (Air Délib), gestion des salles de télé-présence et de visio-conférence.

La mise en adéquation des effectifs et des missions : du fait du statut particulier, le SG ne pouvait escompter, contrairement aux autres directions support, un renfort à due concurrence ou presque des deux autres collectivités concernées par la fusion ; et il a, d'ailleurs, du absorber son surcroît d'activité aussitôt et à effectif constant. Un état des besoins a été envoyé à la DG à la fin janvier, demandant à pourvoir à des postes restés vacants, prévoir des remplacements pour départs à la retraite et des renforts liés aux nouvelles missions (mouvements de personnels effectifs). La mise en application du nouvel organigramme a donné lieu, dans le cadre des procédures collectives, au recrutement des deux directrices.

### Les conditions d'un fonctionnement durable des nouvelles institutions

La première année a été centrée sur la fusion et l'installation des nouvelles institutions. Il s'agit au-

jourd'hui, après un an de fonctionnement, qui a fait apparaître les équilibres politiques de la mandature, ses acquis comme ses axes d'amélioration, de réfléchir aux conditions d'une organisation durable.

Au second semestre, le Président Talamoni a demandé au secrétariat général d'engager cette réflexion, dans le cadre de l'élaboration de son projet de direction.

Les objectifs politiques incitent à mettre en adéquation l'appui de l'administration avec les besoins des élus de la principale institution démocratique de la Corse, dans un contexte où les attentes des citoyens à leur égard évoluent nettement.

Les objectifs qui en découlent sur un plan administratif consisteront à rechercher de nouvelles valeurs ajoutées dans les domaines suivants : rythmes et procédures garantissant l'efficacité du processus décisionnel ; répartition des rôles entre pôles exécutif, délibérant et consultatif en découlant ; harmonisation des interventions entre les groupes, les commissions et la séance publique ; mise en adéquation des normes de fonctionnement et des compétences (ex. statut de l'élu, reconnaissance de la spécificité des métiers dans les quatre secrétariats généraux, renforts en personnels, progrès techniques).

Dans cet esprit, les axes de ce projet de direction consisteront à :

- apporter des solutions aux problèmes actuellement rencontrés au quotidien par les agents,
- résorber les problèmes récurrents, issus du fonctionnement antérieur et que l'on parvient surtout à solutionner en phase de changement,
- préfigurer les attentes d'une Assemblée de Corse repositionnée avec un rôle central dans la société insulaire.

Ce sera là l'occasion de faire évoluer le secrétariat général, aussi bien dans le service apporté aux élus que les métiers et carrières de ses agents.

# A PAROLLA À I gruppi pulitichi di l'Assemblea

## CONTRIBUTION DU GROUPE FEMU A CORSICA

Lors des élections territoriales de 2017, les Corses, par un vote de plus de 56% en faveur de la liste Pè a Corsica portée par Gilles Simeoni, nous ont renouvelé leur confiance.

Le groupe Femu a Corsica, présent à l'Assemblée de Corse depuis 2010, est aujourd'hui composé de 18 élus et est présidé par Hyacinthe Vanni, qui est également le Vice-Président de l'Assemblée.

L'identité politique de notre groupe repose sur les fondamentaux défendus depuis toujours par Femu a Corsica tels que la défense de la langue corse, la préservation de notre environnement, le droit à vivre dignement sur notre terre et la lutte pour la reconnaissance du peuple Corse.

Concernant l'année 2018, elle a tout d'abord été marquée par la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, outil essentiel au développement de notre île et au déploiement d'une action publique cohérente sur tout le territoire insulaire, qui est devenue l'institution majeure de la Corse.

Après seulement un an d'existence, la CdC est parvenue à surmonter les inévitables difficultés inhérentes à toute fusion de collectivités importantes. Elle a pu le faire grâce à l'investissement sans faille de ses élus et de ses agents.

Tout au long de l'année 2018, la lutte contre la précarité a été une question centrale de nos travaux, ce qui s'est illustré par la mise en place d'une grande Conférence sociale.

Dans le domaine de la santé, un important travail de la commission Santé a été réalisé et plusieurs motions ont été déposées pour que soient réellement prises en compte

les spécificités territoriales, financières et humaines de la Corse.

Nous avons travaillé au sein de la Chambre des territoires et du Comité de massif à la construction d'un modèle économique, social et d'aménagement du territoire équilibré et durable, aussi bien pour les centres-villes que pour les espaces ruraux. Ce projet se base aussi sur le développement et la promotion de nos savoir-faire et d'une véritable agriculture de production. Dans le droit fil de nos fondamentaux, nous nous sommes battus, cette année encore, contre la spéculation foncière comme en témoigne la préemption d'un terrain sur l'île de Cavallu qui a permis aux Corses de reprendre pied sur cette île.

Notre majorité a poursuivi son travail en faveur de la langue corse, notamment pour le développement du bilinguisme dans le système éducatif, car nous sommes convaincus que la langue est le fondement de notre identité mais également un important vecteur d'intégration sociale.

Enfin, nous avons tenu à replacer l'humain au centre de nos politiques, aussi bien par le biais de la politique culturelle et éducative que par notre action en matière de jeunesse et sport, à travers l'adoption du Pattu pè a ghjuventù et la participation active de nos élus aux Scontri di u Sport.

Dumane, più chì mai, manteneremu sti scopi di sviluppu, di sulidarità, di ghjustizia è di libertà per costruì a Corsica di dumane. Ne simu cunvinti : in seme, feremu stu paese !

## CONTRIBUTION DU GROUPE PNC

L'année 2018 fut, d'abord, celle de la construction de la Collectivité de Corse. Terminés la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Départemental de la Corse du Sud et le Conseil Départemental de Haute Corse, tout est désormais administré par une seule et même institution.

Cette fusion, plus ou moins préparée, tout le monde ne s'étant pas forcément investi de la même manière, s'est faite, non sans peine, mais avec une certaine réussite au sens où l'année blanche que certains opposants promettaient n'a pas eu lieu.

Aussi, au titre de la majorité territoriale, nous pouvons féliciter les agents qui, malgré une structuration difficile à mettre en place et des conditions parfois compliquées, n'ont pas chômé et contribuent largement à la réussite de l'institution. Tout reste perfectible mais les bases sont posées.

L'année 2018 fut, aussi et surtout, celle de l'avènement de la mandature nationaliste, de notre majorité territoriale. La

démarche Pè A Corsica ayant été plébiscitée par plus de 56% des électeurs, la majorité absolue revenait de fait aux nationalistes.

Ainsi, le travail réalisé sous la mandature précédente a su convaincre massivement les corses pour reconduire la démarche. Nous nous sommes montrés à la hauteur des enjeux imposés par l'accès aux responsabilités et par les prérogatives de la loi NOTRe quant à la fusion des Collectivités. Nous ne pouvons pas en dire autant de l'Etat qui, malgré le travail et le sérieux démontrés par notre Conseil Exécutif et notre Assemblée, malgré des résultats électoraux indiscutables, malgré une volonté de dialogue de notre part dans un contexte apaisé, reste sourd à nos revendications et à l'aspiration de notre peuple à s'auto-déterminer.

Notre mandat a pour objectif et finalité une autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse.

Le groupe PNC tient à ce que cela ne reste pas lettre morte. À nous, désormais, de dessiner les contours de cette autonomie afin de négocier son obtention ou, à défaut, de la construire par nous-mêmes.

# A PAROLLA À I gruppi pulitichi di l'Assemblea

## REGARDS SUR 2018 : OUVRIR UNE NOUVELLE SÉQUENCE DE COMBAT ET DE CONCRÉTISATION

### CONTRIBUTION DU GROUPE CORSICA LIBERA

Janvier 2018. L'an I de la nouvelle de Collectivité unie de Corse, l'an III de la mandature Pè a Corsica, débutait par le renouvellement de notre serment. Prêté sur le Préambule de la Constitution de 1755, l'acte resituait l'enjeu de la séquence politique. Incontestablement, la nouvelle majorité issue des urnes n'était pas mandatée pour expédier les affaires courantes mais pour construire, par ses actes, un pays moderne, ancré dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

L'examen lucide de l'année écoulée nous conduit à acter les difficultés rencontrées.

Dans la gouvernance quotidienne d'abord. Issues notamment du processus de fusion avec les anciens départements, celles-ci ont conduit à différer de quelques mois la montée en charge des projets de la nouvelle Collectivité.

Dans le rapport à Paris ensuite. Avec 57% des suffrages clairement exprimés en faveur d'un projet d'émancipation, la logique politique aurait voulu que les représentants de l'Etat français prennent en compte un fait politique majeur. L'actuel pouvoir parisien a choisi, de fermer la porte à une solution politique, oscillant entre mépris et recentralisation.

Dans notre rapport à nous-même enfin. Sans doute, aurions-nous pu, marquer des ruptures plus visibles et plus rapides.

Mais 2018 fut aussi une année où nous avons contribué à consolider les fondations de notre projet politique : réappropriation du foncier et économie de production, justice sociale, investissement en faveur de la jeunesse, de la culture du patrimoine.

Nous considérons désormais que l'an IV de la mandature doit ouvrir une séquence volontariste, de combat.

Il est de notre responsabilité de mettre en œuvre une politique nationaliste de la terre dans l'attente du statut de résident, une politique nationaliste de la langue dans l'attente de la coofficialité, une politique nationaliste de l'emploi dans l'attente du statut fiscal et social et d'une citoyenneté corse.

Ci tocca à fà opara d'innuvazione è di vulintà per l'impiecu di i giovani, per a suvrantà energetica, per dà un'alloghju degnu à tutti, per ch'ella campi a nostra lingua. Eccu u novu ghjurementu !

## 2018 : ENTRE FUSION ET DÉSILLUSION

### CONTRIBUTION DU GROUPE PER L'AVVENE

L'année 2018 aura été une année particulière pour la Corse, celle de la mise en place de la Collectivité de Corse en lieu et place de l'ex-CTC et des deux départements. Un chamboulement institutionnel qui ne s'est hélas pas fait sans heurts et il faudra sûrement plusieurs années pour parvenir à un fonctionnement fluide de l'administration territoriale.

La situation budgétaire de la Collectivité naissante s'avère déjà préoccupante. A la 4<sup>ème</sup> année d'exercice du pouvoir, il faut que les nationalistes assument leurs choix, ou leurs renoncements, sans se défaire sur l'héritage laissé par leurs concurrents.

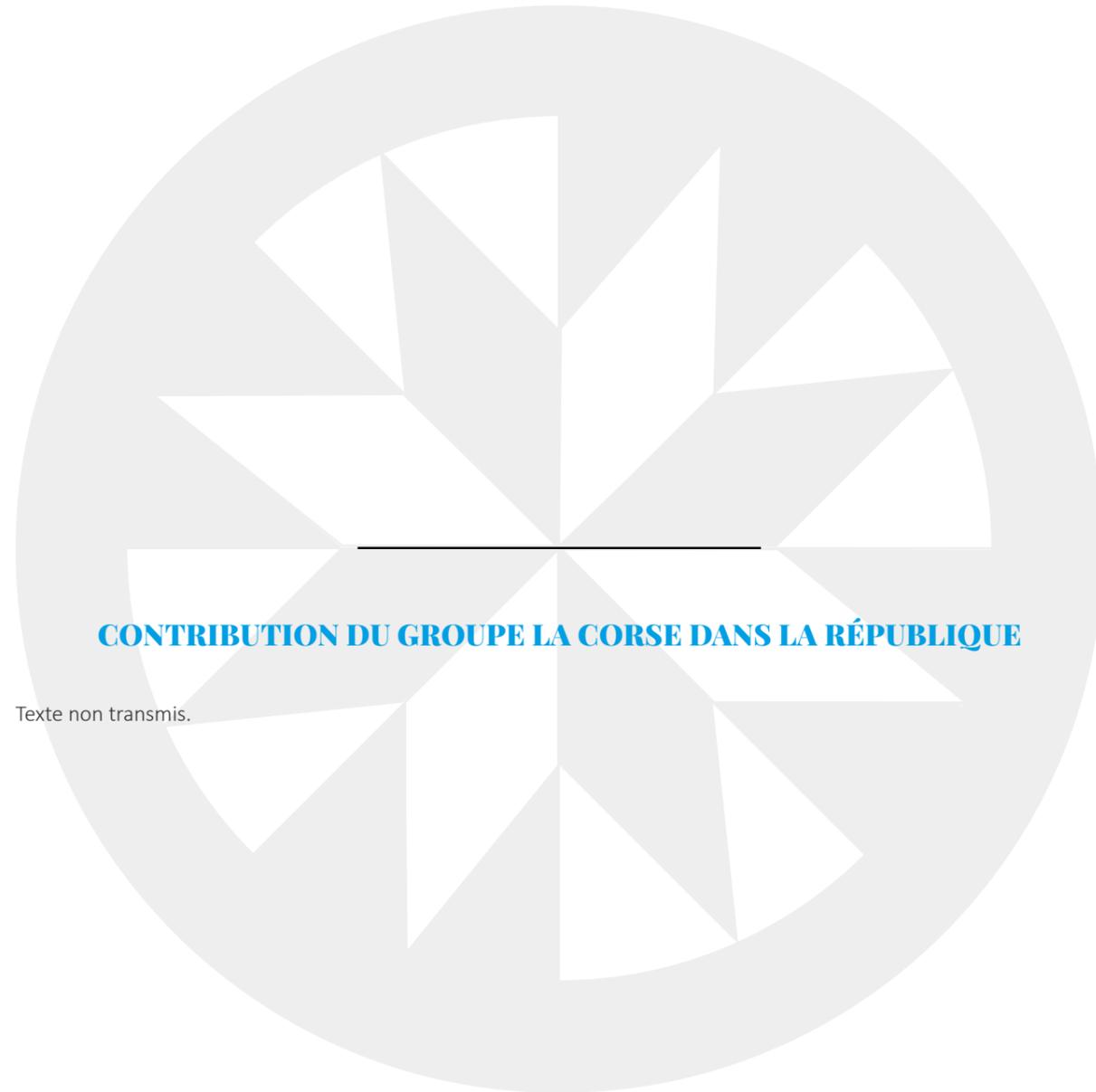
La Corse a besoin que des décisions soient prises. En mai 2016, l'exécutif se vantait d'avoir réglé la question des transports maritimes après « des décennies d'errance ». Deux ans après, voilà qu'il renonce à la récupération de l'outil naval - ce qui est salutaire même s'il affirme que ce n'est que provisoire - et qu'on se dirige vers une énième DSP de raccordement, sans parler du risque de situation de monopole que l'on sent poindre.

Pire encore, la gestion des déchets. Le dogmatisme de la majorité sur cette question conduit à un immobilisme intenable et à une pression sur les intercommunalités qui se voient contraintes d'appliquer un plan d'actions mort-né, non financé, poursuivant des objectifs utopiques et surtout dépourvu de solution pérenne en matière de traitement. D'un point de vue politique, cette année 2018 restera frappée du sceau de la désillusion.

Au cours de cette première année de mandature, notre groupe a œuvré pour être force de proposition ainsi que pour défendre et affirmer ses convictions. Nous forgeons l'ambition d'une Corse apaisée, qui assume son identité tout en étant épanouie au sein de la République, et qui offre aux générations futures les moyens d'y vivre et d'y travailler. Tout cela passe par des actions concrètes et opérationnelles qui nécessitent une volonté politique animée par une vision d'avenir, en lieu et place de la glorification stérile d'un passé mythifié. C'est cette vision d'avenir que nous revendiquons pour mieux assumer nos valeurs et notre Histoire. Per l'Avvene...

## CONTRIBUTION DU GROUPE ANDÀ PER DUMANE

Texte non transmis.



## CONTRIBUTION DU GROUPE LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE

Texte non transmis.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE 2018**

#### RÉDACTION

Cabinet du Président de l'Assemblée de Corse,  
Présidence de l'Assemblée de Corse, Secrétariat  
général de l'Assemblée de Corse.

#### CONCEPTION ET MISE EN PAGE

Présidence de l'Assemblée de Corse.

#### IMPRESSION

Service reprographie Bastia.

#### CRÉDITS PHOTO

Assemblée de Corse, Collectivité de Corse, Corse  
Matin, Corse Net infos, France 3 Corse Via Stella,  
Freepik, DR.

© Assemblée de Corse- Avril 2019



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

22 CORSU GRANDVAL  
20 000 AIACCIU

[www.isula.corsica/assemblea](http://www.isula.corsica/assemblea)